



Rapport
d'activité
Déchets 2019
2020

G R A N D
F C - R O R L Y
S E I N E
B H I È V R E

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**
Années 2019 et 2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	p4
ORGANISATION générale du service public des déchets	p7
Qu'est-ce qu'un déchet ?	
Qui sommes-nous ?	
Organisation du Territoire	
La prévention des déchets	
Organisation générale de la collecte des déchets ménagers et assimilés	p20
- Caractérisation de la collecte par flux	
- Tonnages des flux de déchets collectés	
- Évolution des tonnages de déchets collectés	
- Performance de tri	
Organisation générale du traitement des déchets ménagers	p45
- Caractérisation des installations de traitement	
- Caractéristiques du réseau de déchèteries	
- Tonnages des déchèteries	
- Les dépôts sauvages et déchets des services techniques	
FOCUS IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE NEE DE LA COVID-19	p53
ELEMENTS FINANCIERS du service public des déchets	p55
Dépenses de fonctionnement	
Dépenses d'investissement	
Recettes du service	
SYNTHESE et perspectives	p61

INTRODUCTION

Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est élaboré dans un objectif de transparence et d'information des usagers. Il est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement. Il répond aux exigences du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Il s'agit du premier rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du Grand-Orly Seine Bièvre : du fait de la jeunesse de notre intercommunalité, la complétude des données et leur synthèse n'ont pu être établie que pour ces premières années (le rapport ne fait donc pas état de comparaison sur une année antérieure : le rapport annuel 2021 pourra faire cet exercice).

Le Grand-Orly Seine Bièvre

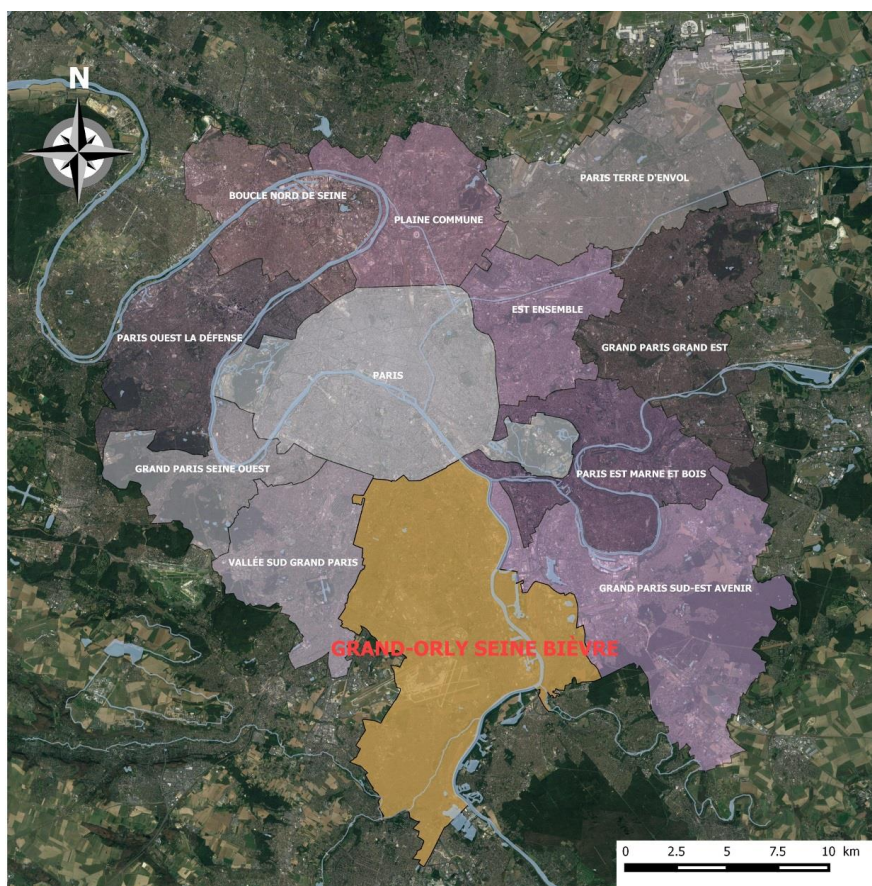


Figure 1 : Carte du territoire de la métropole du Grand Paris

L'établissement public territorial **Grand-Orly Seine Bièvre** fait partie des 12 établissements publics territoriaux constituant le Grand Paris. Il est situé dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne.

Il regroupe les 24 communes suivantes : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon et Vitry-sur-Seine.

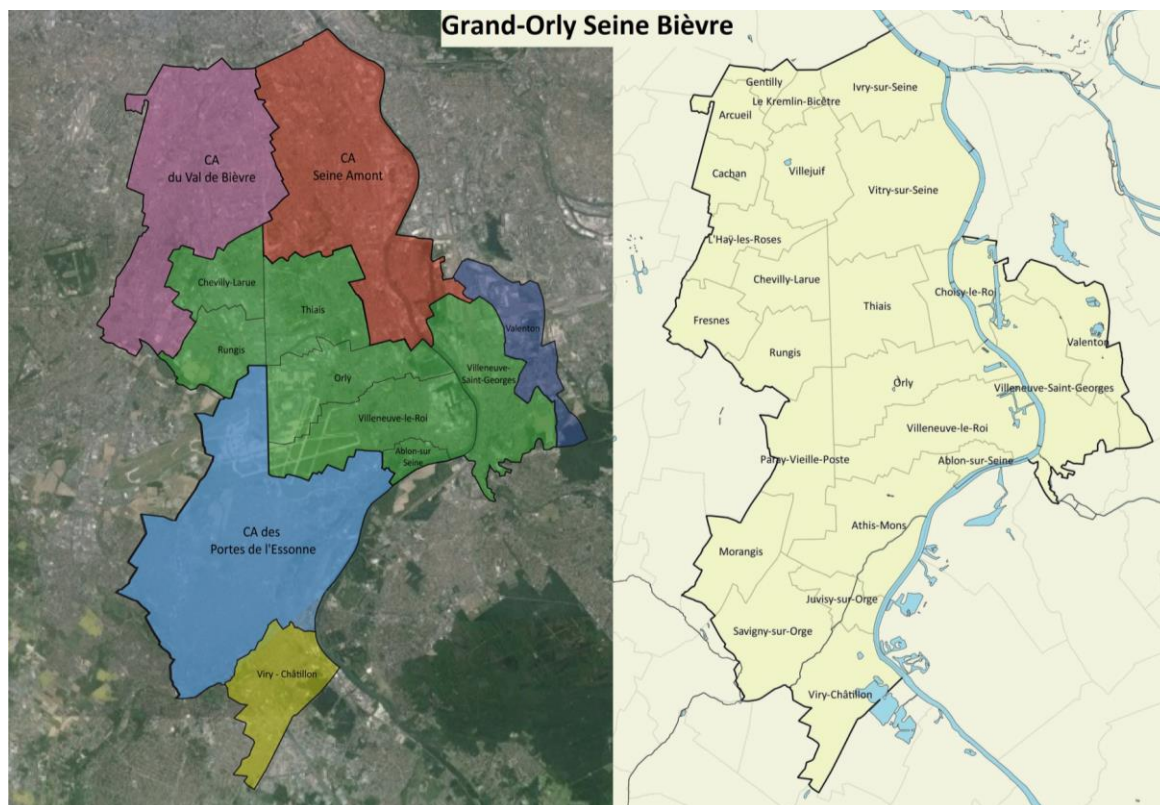


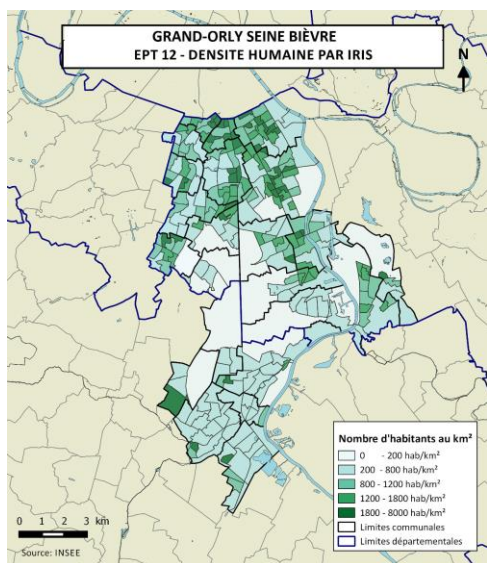
Figure 2 : Carte du territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Par application de la **loi NOTRe**, toutes les intercommunalités qui existaient sur ce territoire ont disparues. L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se substitue à :

- la **communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre** (7 communes : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif) ;
- la **communauté d'agglomération Seine Amont** (3 communes : Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine) ;
- la **communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne** (5 communes : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge) ;
- une ville de la communauté **les lacs de l'Essonne** (2 communes : Viry-Châtillon et Grigny. Cette dernière ne dépend pas du Grand-Orly Seine Bièvre) ;
- 8 communes jusqu'alors membres d'aucune intercommunalité (Ablon-sur-Seine, Cheilly-Larue, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges).

Les compétences exercées par le Grand-Orly Seine Bièvre sont :

- l'aménagement (opérations d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserves foncières) ;
- le développement économique (zone d'activité, actions de développement économique) ;
- l'habitat (OPH, améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre) ;
- l'assainissement et eau ;
- la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;
- la politique de la ville ;
- l'action sociale d'intérêt territorial ;
- le plan local d'urbanisme.



Le Grand-Orly Seine Bièvre représente près de **700 000 habitants** sur un territoire d'une superficie de 123.6 km². Il est situé en zone urbaine dense dont son taux d'habitat vertical est de 71%. Il représente la 7^{ème} agglomération la plus peuplée de France.

Figure 3 : Typologie de l'habitat sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (source APUR)

Secteurs	Communes	Population municipale INSEE 2017 en vigueur au 1er janvier 2019	% habitat collectif	Nombre de logements	Part population totale
Secteur Nord	Arcueil	21 567	77,50	10 726	3%
	Cachan	30 208	76,90	14 388	4%
	Chevilly-Larue	19 347	79,80	8 366	3%
	Fresnes	27 416	85,40	11 368	4%
	Gentilly	17 442	90,00	9 337	3%
	L'Haÿ-les-roses	31 189	73,50	13 836	4%
	Le Kremlin-Bicêtre	25 292	94,10	12 707	4%
	Rungis	5 610	57,80	2 446	1%
	Villejuif	55 478	81,60	26 071	8%
	Ivry-sur-Seine	60 771	87,70	30 873	9%
Secteur Vitry	Vitry-sur-Seine	92 755	78,20	39 544	13%
Secteur Est	Ablon-sur-Seine	5 785	65,40	2 580	1%
	Choisy-le-roi	44 450	80,30	20 518	6%
	Orly	23 378	78,90	9 601	3%
	Thiais	29 006	73,60	13 163	4%
	Valenton	14 858	72,70	5 411	2%
	Villeneuve-le-roi	21 021	48,10	8 645	3%
	Villeneuve-saint-Georges	32 966	67,80	13 611	5%
Secteur Sud	Athis-Mons	33 691	66,60	14 426	5%
	Juvisy-sur-Orge	16 341	75,10	8 679	2%
	Morangis	13 566	42,50	5 788	2%
	Paray-Vieille-Poste	7 411	33,10	3 416	1%
	Savigny-sur-Orge	36 307	45,20	16 733	5%
	Viry-Châtillon	30 575	67,20	14 185	4%
Population municipale Grand-Orly Seine Bièvre		696 430	70,8	316 418	100%

Tableau 1 : Répartition de la population du Grand-Orly Seine Bièvre

La compétence déchets se situe au cœur des préoccupations de notre territoire. Le conseil territorial du 18 décembre 2018 a approuvé les enjeux et orientations du projet de territoire sous la forme de quatre exigences dont la première « combattre les dérèglements climatiques et les nuisances » Grand-Orly Seine Bièvre vise à devenir exemplaire en matière de réduction et de tri des déchets. Il a pour ambition de se doter d'une feuille de route porteuse d'une ambition claire en matière d'économie circulaire.

ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

Qu'est-ce qu'un déchet ?

Un déchet est, selon la loi du 15 juillet 1975, « **tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon** » (article L.541-1-1 du Code de l'environnement).

La hiérarchie des modes de traitement des déchets consiste à privilégier, dans l'ordre :

- la **réduction du déchet** : privilégier l'utilisation d'une gourde plutôt qu'acheter une bouteille d'eau en plastique (il n'y a pas de déchet créé) ;
- le **réemploi** : un livre donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers qui le réutilisera (le déchet est évité) ;
- le **recyclage** : recycler la bouteille plastique qui deviendra du textile, un arrosoir, un tapis, une chaise de jardin... ;
- toute **autre valorisation**, notamment l'incinération avec valorisation énergétique ;
- l'**élimination** par incinération sans valorisation énergétique ou enfouissement.

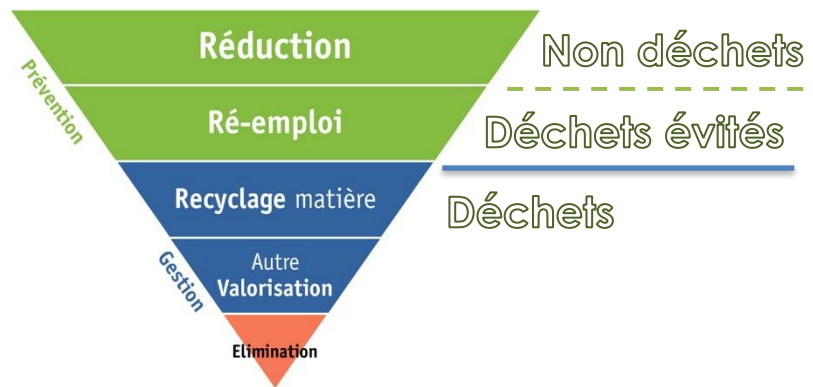


Figure 4 : Hiérarchie des modes de traitement des déchets

Qui sommes-nous ?

Chaque jour sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, des femmes et des hommes gèrent, collectent et acheminent les déchets ménagers vers les filières de traitement appropriées.



Ce sont environ **250 agents** (150 agents du Grand-Orly Seine Bièvre et 100 agents mis partiellement à disposition des services communaux) au service des usagers pour répondre à la mission de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ils sont :

- Ripeurs
- Chauffeurs poids lourds
- Contrôleurs de collecte
- Régisseurs des bacs
- Assistants de gestion
- Chargés de missions
- Agents en charge de l'accueil
- animateurs
- Coordinateurs de secteurs ou d'unités
- Responsables de secteur...



Ils sont tous engagés pour apporter des solutions en matière de gestion des déchets



Organisation du territoire

Jusqu'au 31 décembre 2015, la compétence collecte et traitement des déchets était exercée soit par les anciennes communautés d'agglomération, soit directement par les communes qui avaient conservées cette compétence. La compétence traitement était subdéléguée dans tous les cas à quatre syndicats de traitement : Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (**SYCTOM**), au Syndicat mixte Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets (**SIEDV**), au Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères (**SIREDOM**) ou au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (**SMITDUVM**).

Lors de la création de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, l'organisation préexistante du service public de gestion des déchets a été maintenue et, afin de gérer au mieux la compétence sur les 24 communes, le pôle déchets a été divisé en 4 secteurs de gestion :

- le secteur **Nord-Ouest** : Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Rungis et Villejuif ;
- le secteur **Nord-Est** : Vitry-sur-Seine ;
- le secteur **Sud** : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon ;
- le secteur **Est** : Ablon-sur-Seine, Choisy-le-Roi, Orly, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

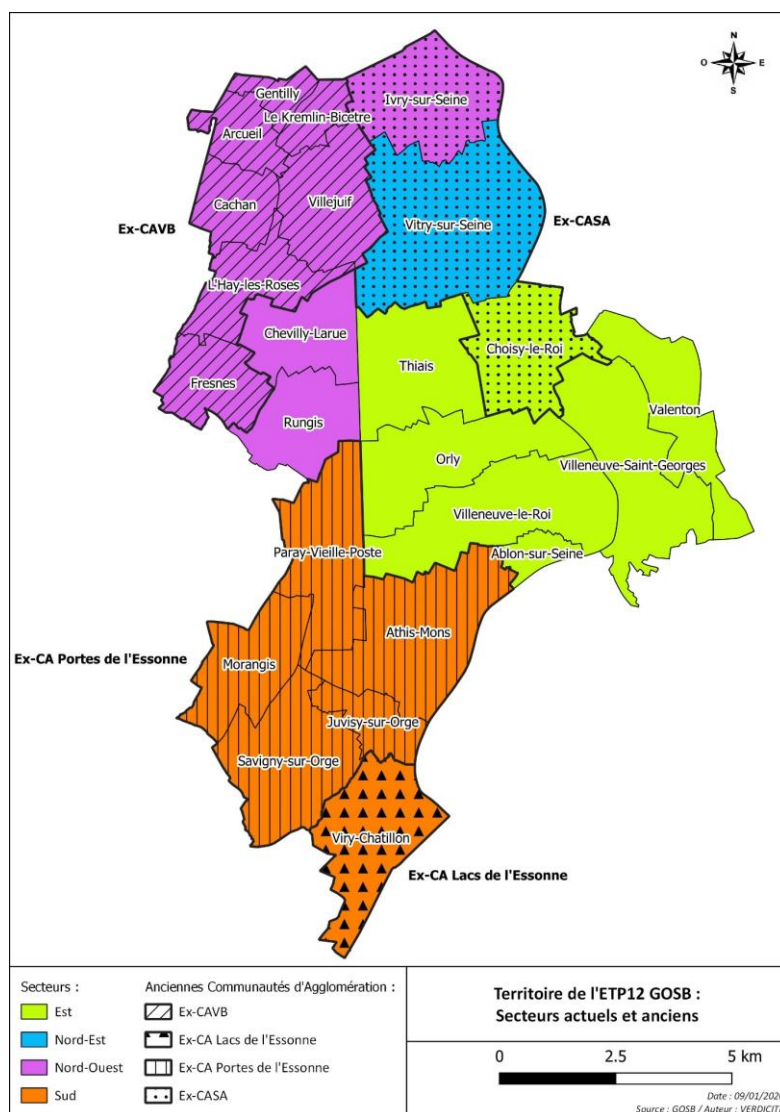


Figure 5 : Sectorisation du territoire Grand-Orly Seine Bièvre

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre assure la compétence « réduction et gestion des déchets ménagers et assimilés » qui se décompose comme suit :

- la **collecte** des déchets ;
- le **traitement** des déchets.

L'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a subdélégué la compétence traitement des déchets aux 3 syndicats de traitement :

- le SYCTOM ;
- le SIREDOM ;
- le SMITDUVM ;

et à la régie autonome, la RIVED (ex SIEVD).

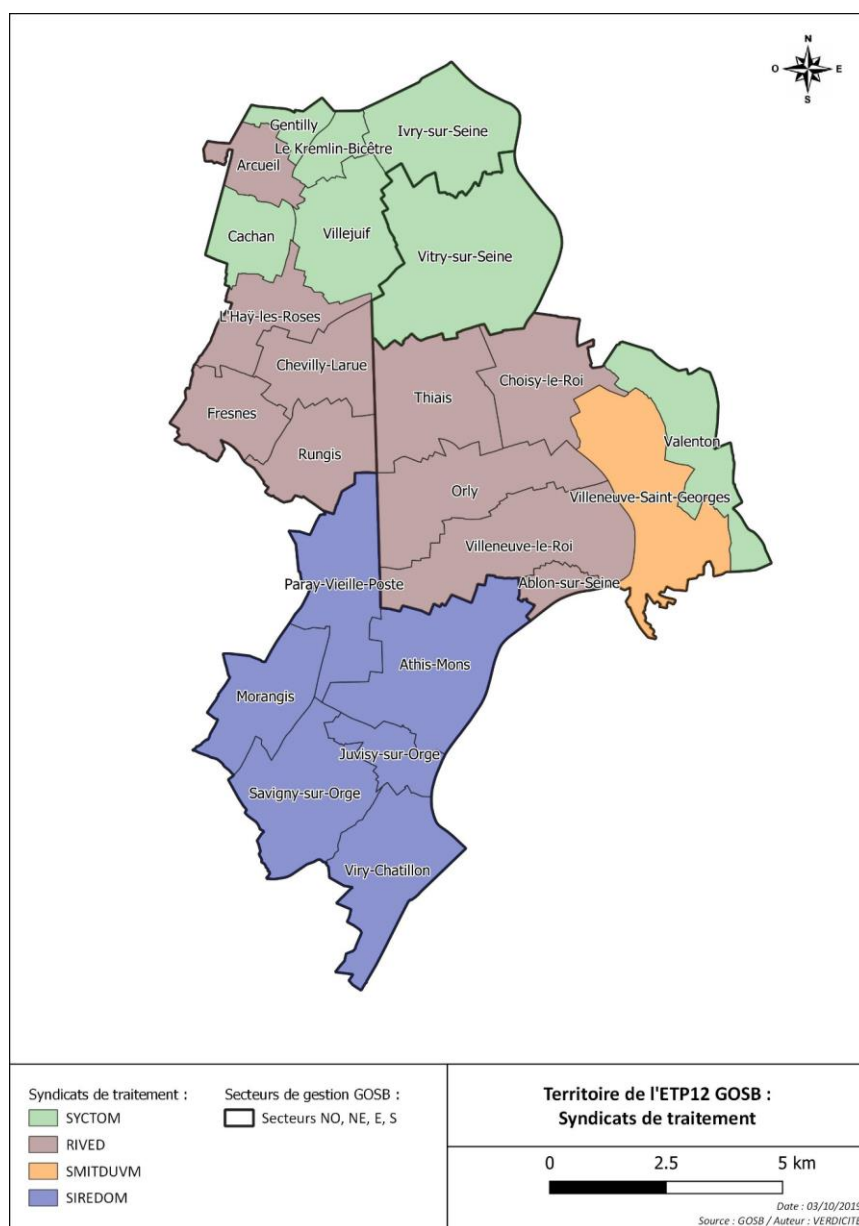


Figure 6 : Cartographie des syndicats de traitement du Grand-Orly Seine Bièvre

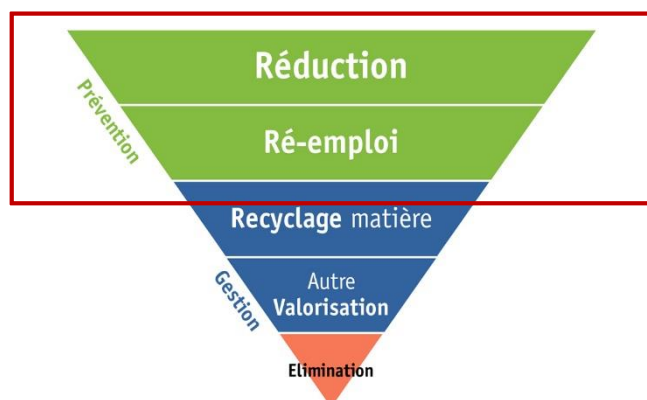
Compétences exercées	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Collecte sélective	Encombrants	Déchets végétaux	Déchets des services techniques	Déchets en déchèterie fixe	Déchets en déchèterie mobile
Mode d'organisation	PàP/AV	PàP/AV	PàP/AV	PàP	PàP			
Collecte	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Blue	Orange
Traitement	Blue	Green	Blue	Blue	Green	Green	Blue	Orange

Tableau 2 : Répartition des compétences assurées

- Opérations assurées par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
 - Opérations assurées par les syndicats de traitement
 - Opérations assurées par le Grand-Orly Seine Bièvre et les syndicats de traitement
- PàP : porte à porte
 AV : apport volontaire



La prévention des déchets



La prévention ou réduction des déchets ménagers est un axe prioritaire des politiques publiques en matière d'environnement. Elle est définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la production du déchet avant que celui-ci ne soit présenté à la collecte.

Le tri et le recyclage sont parfois assimilés à la prévention. Or, même s'il est recyclé, le déchet a bien été produit et devra être collecté.

Le principe de la prévention des déchets tient en une phrase : **"le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas"**.



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI
QUE L'ON NE PRODUIT PAS

Réduire les déchets à la source permet :

- de limiter l'utilisation de ressources naturelles notamment les ressources non renouvelables ;
- de réduire les pollutions et les rejets dans le milieu naturel (eau, sol, air) puisqu'un déchet non produit ne doit pas être traité ;
- de réduire les dépenses pour la collectivité et donc l'habitant (réduction des coûts de collecte et de traitement) ;
- de créer de nouveaux emplois non délocalisables dans le domaine de la réparation, du réemploi... ;
- réduire l'énergie utilisée pour la gestion et l'élimination des déchets.

La hiérarchie des modes de traitement (article L.541-1 du Code de l'environnement) place ainsi la prévention comme action prioritaire à tout autre mode de traitement, comme socle de la compétence.

Conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a adopté le **21 décembre 2019** son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, dit **PLPDMA**, comportant 4 axes stratégiques et 29 actions opérationnelles visant à réduire la production de déchets sur le territoire.



Axe stratégique	Flux de déchets concernés	Actions
A - Réduire les déchets organiques	Déchets verts	<p>A1 - Sensibiliser les habitants aux méthodes de jardinage alternatif</p> <p>A2 - Développer l'usage de broyeurs pour réduire déchets verts des particuliers</p> <p>A3 - Développer la gestion de proximité des déchets verts / biodéchets (compostage individuel, en pied d'immeuble ou de quartier)</p>
	Déchets alimentaires	<p>A4 - Sensibiliser les ménages pour réduire le gaspillage alimentaire</p> <p>A5 - Sensibiliser dans les écoles les enfants de façon ludique à la question du gaspillage alimentaire</p> <p>A6 - Accompagner les écoles à la mise en place de plans d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>A7 - Organiser la récupération des invendus des marchés alimentaires par des associations locales en vue de leur redistribution</p>
B - Favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage	Textiles	<p>B1 - Développer le parc de bornes textiles notamment sur le domaine privé</p> <p>B2 - Réaliser une cartographie des points d'apport volontaires et structures de collecte des textiles</p>
	Les encombrants, biens d'équipement, DEEE	<p>B3 - Créer un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire</p> <p>B4 - Soutenir les initiatives autour du réemploi portées par des associations locales</p> <p>B5 - Organiser des « recycleries éphémères » en partenariat avec les bailleurs et acteurs du territoire</p> <p>B6 - Créer des zones de réemploi dans les déchèteries fixes et mobiles et conventionner avec les recycleries pour la mise à disposition des objets collectés</p> <p>B7 - Développer les collectes solidaires de DEEE en partenariat avec les éco organismes</p> <p>B8 - Accompagner les recycleries à la formation de leurs salariés vers de nouveaux emplois</p>
C - Favoriser la consommation responsable	Emballages évitables, papier, objet à usage unique Imprimés non sollicités	<p>C1 - Organiser une grande campagne de sensibilisation des habitants sur la réduction des emballages et produits à usage unique</p> <p>C2 - Proposer aux organisateurs d'événement une charte « événements zéro déchets »</p> <p>C3 - Créer un label pour les commerçants menant des actions de réduction des déchets d'emballages.</p> <p>C4 - Accompagner les commerçants des marchés alimentaires afin de supprimer les sacs plastique</p> <p>C5 - Déployer et poursuivre le dispositif STOP PUB et solliciter auprès des enseignes commerciales un engagement à respecter cette démarche</p>

D - Être exemplaire en matière de prévention des déchets	Déchets des collectivités	D1 - Supprimer les objets à usage unique D2 - Rationaliser et réduire la consommation des papiers de bureau et communication D3 - Intégrer le réemploi et la consommation responsable dans la commande publique
E - Mieux communiquer sur la prévention des déchets	Tous les flux de déchets ménagers et assimilés	E1 - Élaborer un plan de communication de grande ampleur sur la prévention des déchets E2 - Organiser des événements festifs sur la prévention E3 - Investir de nouveaux modes de communication (ex : applications...) E4 - Organiser des opérations « familles zéro déchets » et communiquer sur les résultats
F - Mobiliser les acteurs économiques	Déchets des entreprises	F1 - Organiser des conférences, forum d'échange sur l'écologie industrielle et territoriale
	Déchets des commerçants	F2 - Favoriser le don des invendus par les commerçants

Tableau 3 : Axes stratégiques et actions du PLPDMA

L'objectif fixé par le PLPDMA est une **réduction à l'échéance de 2025 à minima de 9 % de la production de déchets ménagers et assimilés** par rapport à l'année 2016 fixée comme année de référence. Ceci représente une baisse de 37 kg/habitant sur la période 2016 à 2025.

En 2019, plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre sur le territoire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre :

- 1. Accompagnement des communes à la réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire** conformément aux obligations de la loi EGalim (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) en 2019 6 communes étaient engagées dans la démarche





2. **Expérimentation de la collecte d'invendus alimentaires de fruits et légumes sur le marché forain du centre-ville d'Ivry-sur-Seine** : ces invendus sont redistribués à des familles Ivryennes par l'intermédiaire d'associations
3. **Acquisition de broyeurs portatifs pour le prêt aux habitants** en vue de limiter la production de déchets végétaux
4. **Lancement d'un appel à projet pour soutenir les initiatives locales autour du réemploi** : Cet appel à projet lancé mi 2019 a permis de soutenir 11 projets d'associations du territoire dont entre autres la création d'un « repair café » à Savigny-sur-Orge, un atelier de fabrication de jeux à partir de bois de récupération avec la recyclerie du spectacle de Vitry-sur-Seine, la réduction des déchets dans un club de tennis de table au Kremlin-Bicêtre, et le développement du compostage en habitat collectif à Villejuif, etc.
5. **Création d'un annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation du territoire** et mise en ligne sur le site internet de l'établissement public territorial : une centaine d'acteurs ont ainsi été répertoriés
6. **Développement du parc de bornes d'apport volontaire pour les textiles** : 322 bornes textiles avec un tonnage collecté de 948 tonnes soit 1.36 kg/an/hab en 2019
7. **Accompagnement au développement de l'activité des recycleries du territoire, organisation d'animations autour du réemploi (ex : ateliers réparation vélo)** : 10 recycleries sont présentes sur le territoire. Ces structures, souvent associatives, ont une réelle action en faveur du réemploi car elles recueillent des objets (mobilier, livres, jouets) apportés par les habitants pour leur donner une seconde vie en les revendant à prix modiques après les avoir réparés ou restaurés. Ces objets sont ainsi détournés du flux de déchets
8. **Promotion du compostage individuel et en pied d'immeuble** : Près de 1 500 composteurs ont été distribués sur le territoire en 2019. Environ 20 % des pavillons sont ainsi équipés de composteurs et 143 lombricomposteurs

En 2020, la mise en œuvre des actions de prévention a continué sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, malgré le contexte de crise sanitaire qui a limité la portée de certaines :

1. **Accompagnement des communes à la réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire** : Les communes du Kremlin-Bicêtre et d'Athis-Mons ont bénéficiées d'un diagnostic du gaspillage alimentaire dans l'une de leur école au 1^{er} trimestre 2020. En raison de la Covid-19, la 2^{ème} étape, à savoir l'élaboration d'un plan d'action opérationnel, n'a pu être engagée et a été reportée sur l'année 2021



2. **Collecte d'invendus alimentaires sur le marché du centre-ville d'Ivry-sur-Seine** : sur l'année 2020 près de 8 tonnes de fruits et légumes encore consommables et non récupérés par les commerçants ont été collectés et redistribués à 2 associations Ivryennes par l'entreprise Biocycle



3. **Acquisition de broyeurs portatifs pour le prêt aux habitants en vue de limiter la production de déchets verts**



Action initiée en 2020 : le prêt de broyeurs aux habitants de

- Cachan
- Orly
- Chevilly-Larue
- Le Kremlin-Bicêtre

En projet : Fresnes, Ivry-sur-Seine, Savigny-sur-Orge...

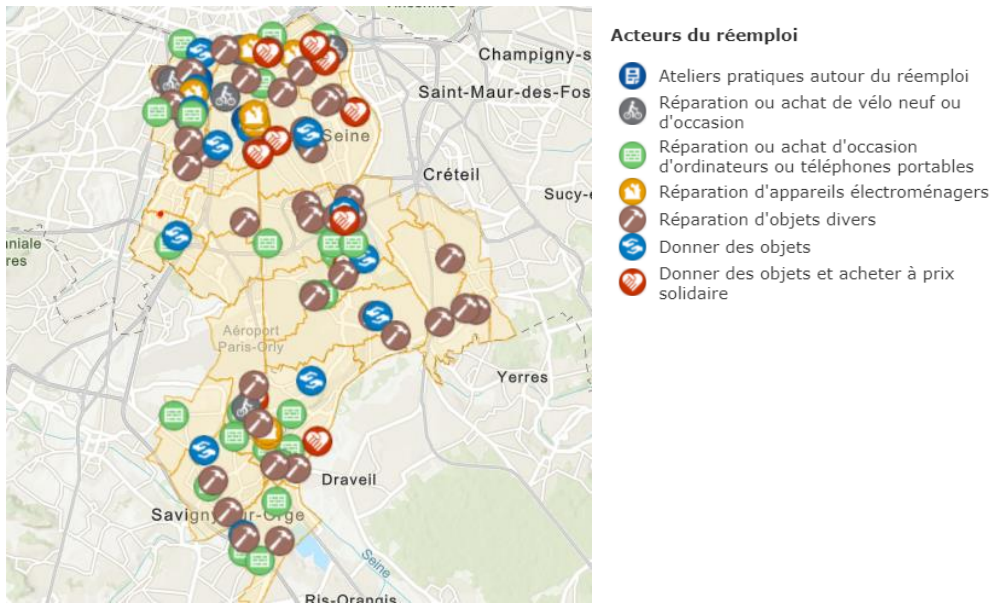
4. **Lancement d'un appel à projet pour soutenir les initiatives locales autour du réemploi :**

Quatre initiatives particulièrement innovantes portées par des associations locales ont été sélectionnées :

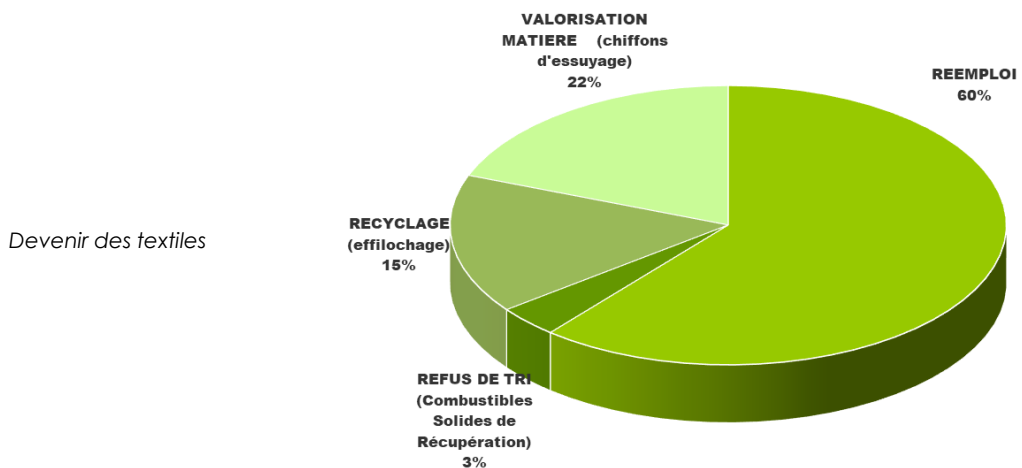
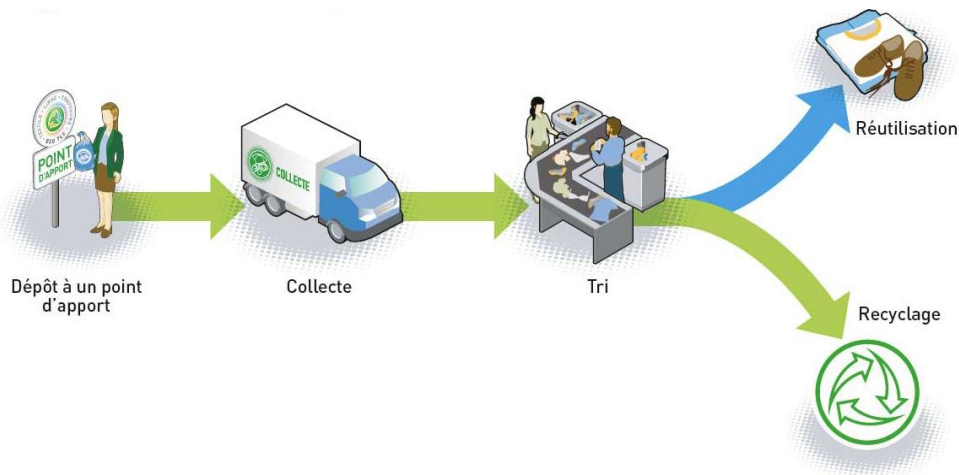
- a. Récupération d'invendus alimentaires auprès de commerçants afin de préparer des repas destinés aux personnes en grande précarité sur la commune d'Ivry-sur-Seine et déploiement possible sur les communes environnantes par l'Association **« De la rue à la scène »**
- b. Création d'une matériauthèque et organisation d'ateliers autour du réemploi pour permettre aux habitants de donner une seconde vie aux objets par l'Association **« Et toi tu fais quoi ? »**
- c. Organisation avec des réparateurs bénévoles d'ateliers de réparation d'objets électriques et électroniques par l'Association **« La rascasse d'Ivry-sur-Seine »**
- d. Mise en œuvre de projets de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans 2 écoles par l'Association **« Collectif 3 R »**



5. **Mise à jour de l'annuaire cartographié des acteurs du réemploi et de la réparation du territoire Grand-Orly Seine Bièvre**, en ligne sur le site Internet :

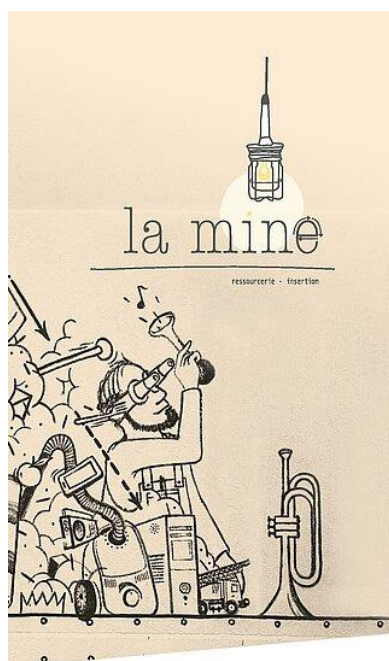


6. **Collecte des textiles en apport volontaire** : en raison de la crise sanitaire plusieurs bornes textiles d'apport volontaire ont été rendues non-accessibles. Ceci explique une baisse de 23% des tonnages collectés par rapport à 2019. En effet en 2020, le tonnage de textiles usagés collecté s'élève à 483 tonnes soit un ratio de 0.9 kg/an/hab desservis



7. **Promotion du compostage individuel et en pied d'immeuble** : l'établissement public territorial poursuit son action en faveur de la promotion du compostage afin de détourner les déchets de cuisine, d'origine végétale, et les déchets végétaux vers une solution de valorisation in situ. En 2020, 1503 composteurs et 111 lombricomposteurs ont ainsi été distribués aux habitants. Pour l'habitat collectif, il est proposé un accompagnement à la mise en place de sites de compostage en pied d'immeuble

❖ Les recycleries



Les 10 **recycleries** présentes sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre contribuent à l'objectif de réduction des déchets grâce au réemploi, à la réutilisation, à la réparation en prolongeant la durée de vie des objets ou matériaux destinés à être jetés. Grâce aux animations, ateliers et événements organisés par ces structures, elles participent à la sensibilisation à un mode de vie plus responsable.



Ressourceries généralistes	
Athis-Mons	Recyclerie Les Portes de l'Essonne
Arcueil	La Mine
Ivry-sur-Seine	La Pagaille
Ivry-sur-Seine	La petite Pagaille
Ivry-sur-Seine	EMMAUS
Orly	Ressourcerie Approche
Villejuif	Chic on ressource
Choisy-le-Roi	La Friperie solidaire
Paray-Vieille-Poste	Et toi tu fais quoi
Ressourceries spécialisées	
Vitry-sur-Seine	La ressourceurie du spectacle (matériel de spectacle)
Vitry-sur-Seine	Rejoué (jouets)
Ivry-sur-Seine	Cyclofficine (vélo)

Tableau 4 : Recensement des recycleries



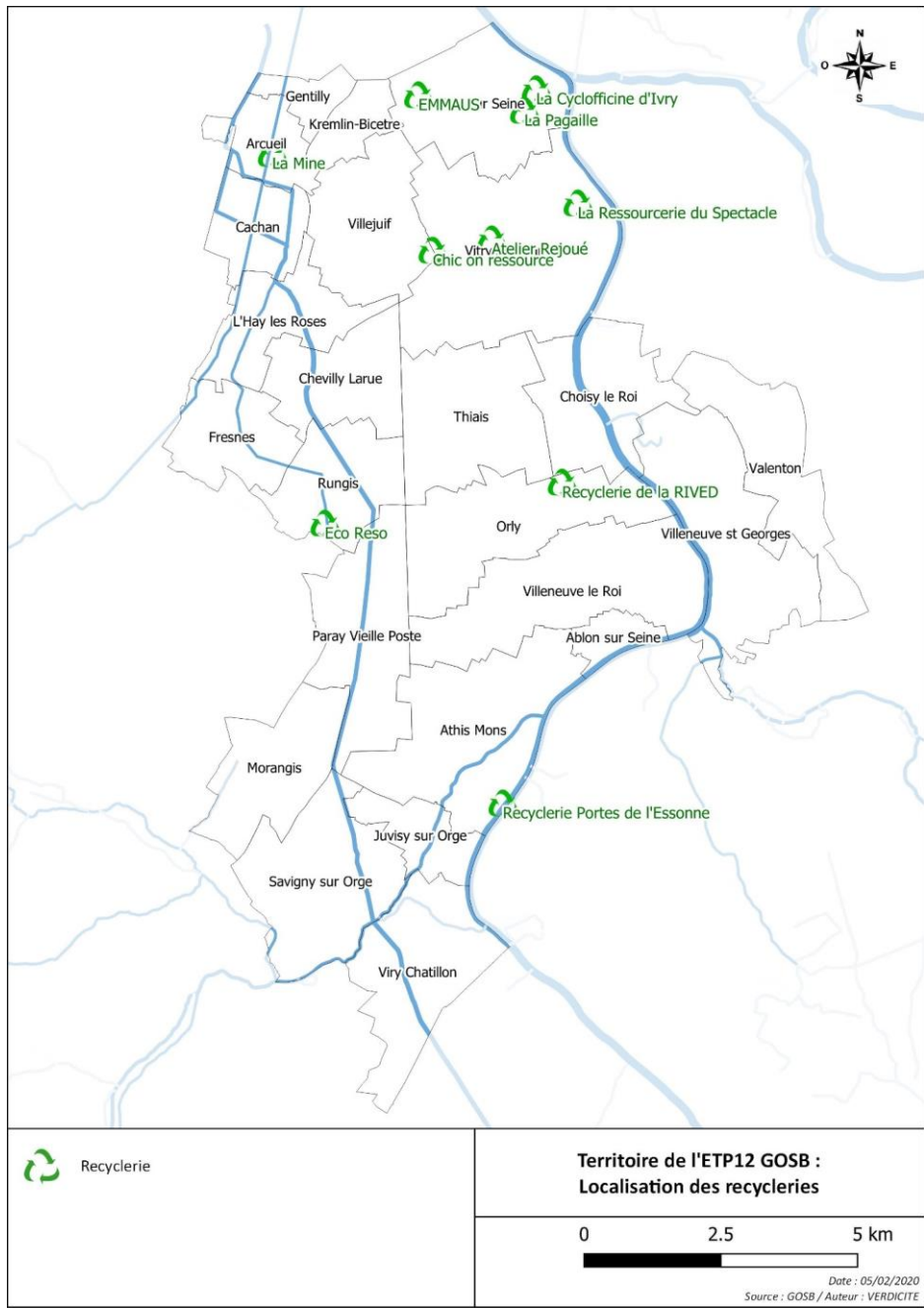
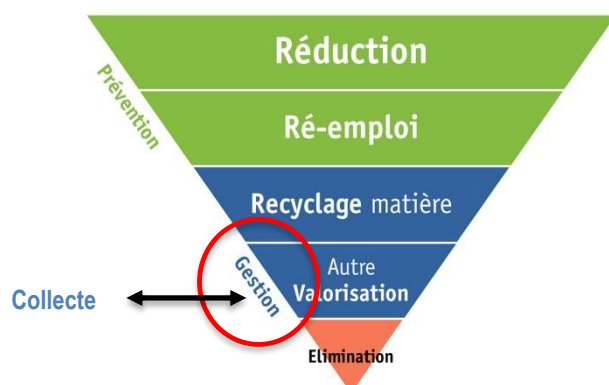


Figure 7 : Recycleries du Grand-Orly Seine Bièvre

Organisation générale de la collecte des déchets ménagers et assimilés



- Caractérisation des opérations de collecte par flux

A la création du Grand-Orly Seine Bièvre en 2016, chaque commune a conservé l'organisation de sa collecte des déchets ménagers. Les collectes de l'ensemble des déchets collectés sur le territoire sont soit assurées en régie, soit assurées par des prestataires privés. Ces différentes organisations sont présentées sous forme de tableaux et traitées par flux de déchets.

Les flux de déchets traités sont les suivants :

- les ordures ménagères résiduelles ;
- les emballages et papiers, dit également collecte sélective ;
- le verre ;
- les végétaux ;
- les encombrants.

Pour chacun de ces flux, le tableau précisera :

- le mode d'exploitation en régie ou par un prestataire privé ;
- les fréquences de collecte. Elles sont indiquées comme suit : C2 pour deux collectes par semaine, C1 pour une collecte par semaine ou bien encore C0,5 pour une collecte toutes les deux semaines ;
- la couleur des couvercles des bacs (contenants) en porte à porte ;
- le type des contenants en apport volontaire (Bornes aériennes, enterrées ou collecte pneumatique) ;
- l'exutoire. L'exutoire peut être une usine d'incinération (UIOM), un centre de tri (CDT) ou tout site permettant le traitement des déchets.

Ces tableaux seront également illustrés par des cartes.

Le code couleur suivant présente le mode de collecte :

	Apport volontaire et porte à porte
	Porte à porte
	Apport volontaire
	Apport en déchèterie

PàP : porte à porte

AV : apport volontaire

La collecte en porte à porte est définie par la collecte des déchets à proximité du domicile de l'utilisateur (soit devant chez lui directement ou alors en point de regroupement), contrairement à la collecte en apport volontaire, où l'utilisateur va déposer ses déchets dans des contenants prévus à cet effet (bornes aériennes, enterrées).



❖ Ordures ménagères résiduelles

Villes	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte en PàP	Contenants PàP	Contenants AV	Exutoire
Ablon-sur-Seine	Privé	C2	Vert	/	UIOM Rungis (RIVED)
Arcueil	Privé	C2/C3	Bordeaux	Bornes enterrées	UIOM Rungis (RIVED)
Athis-Mons	Privé	C2/C3	Marron	Bornes enterrées	UIOM Vert-le-Grand (SIREDOM)
Cachan	Régie	C4	Vert	/	UIOM Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
Chevilly-Larue	Privé	C3	Bleu ou Gris	/	UIOM Rungis (RIVED)
Choisy-le-Roi	Privé	C2/C3	Bleu	/	UIOM Rungis (RIVED)
Fresnes	Privé	C2/C3	Gris ou vert	Bornes enterrées	UIOM Rungis (RIVED)
Gentilly	Privé	C3	Marron	Bornes enterrées	UIOM Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
Ivry-sur-Seine	Privé	C2/C3	Grenat ou marron	Bornes enterrées	UIOM Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
Juvisy-sur-Orge	Privé	C2/C3	Marron	/	UIOM Vert-le-Grand (SIREDOM)
Le Kremlin-Bicêtre	Privé	C2/C3	Bordeaux	Bornes enterrées	UIOM Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
L'Haÿ-les-Roses	Privé	C2/C3/C6	Bleu	/	UIOM Rungis (RIVED)
Morangis	Privé	C2	Marron	Bornes enterrées	UIOM Vert-le-Grand (SIREDOM)
Orly	Privé	C2/C3	Gris	Bornes enterrées	UIOM Rungis (RIVED)
Paray-Vieille-Poste	Privé	C2/C3	Marron	/	UIOM Vert-le-Grand (SIREDOM)
Rungis	Privé	C2	Sacs	/	UIOM Rungis (RIVED)
Savigny-sur-Orge	Privé	C2/C3	Marron	/	UIOM Vert-le-Grand (SIREDOM)
Thiais	Privé	C5	Bleu	/	UIOM Rungis (RIVED)
Valenton	Privé	C2/C3	Grenat	/	UIOM Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
Villejuif	Privé	C2/C3	Vert	/	UIOM Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
Villeneuve-le-Roi	Privé	C2/C3	Gris	/	UIOM Rungis (RIVED)
Villeneuve-Saint-Georges	Privé	C2/C3	Vert	/	UIOM Créteil (SMITDUVM)
Viry-Châtillon	Privé	C2/C3	Marron	Bornes enterrées	UIOM Vert-le-Grand (SIREDOM)
Vitry-sur-Seine	Privé/Régie	C2/C3	Marron	Collecte pneumatique	UIOM Ivry-sur-Seine (SYCTOM)

Tableau 5 : Organisation de la collecte des ordures ménagères

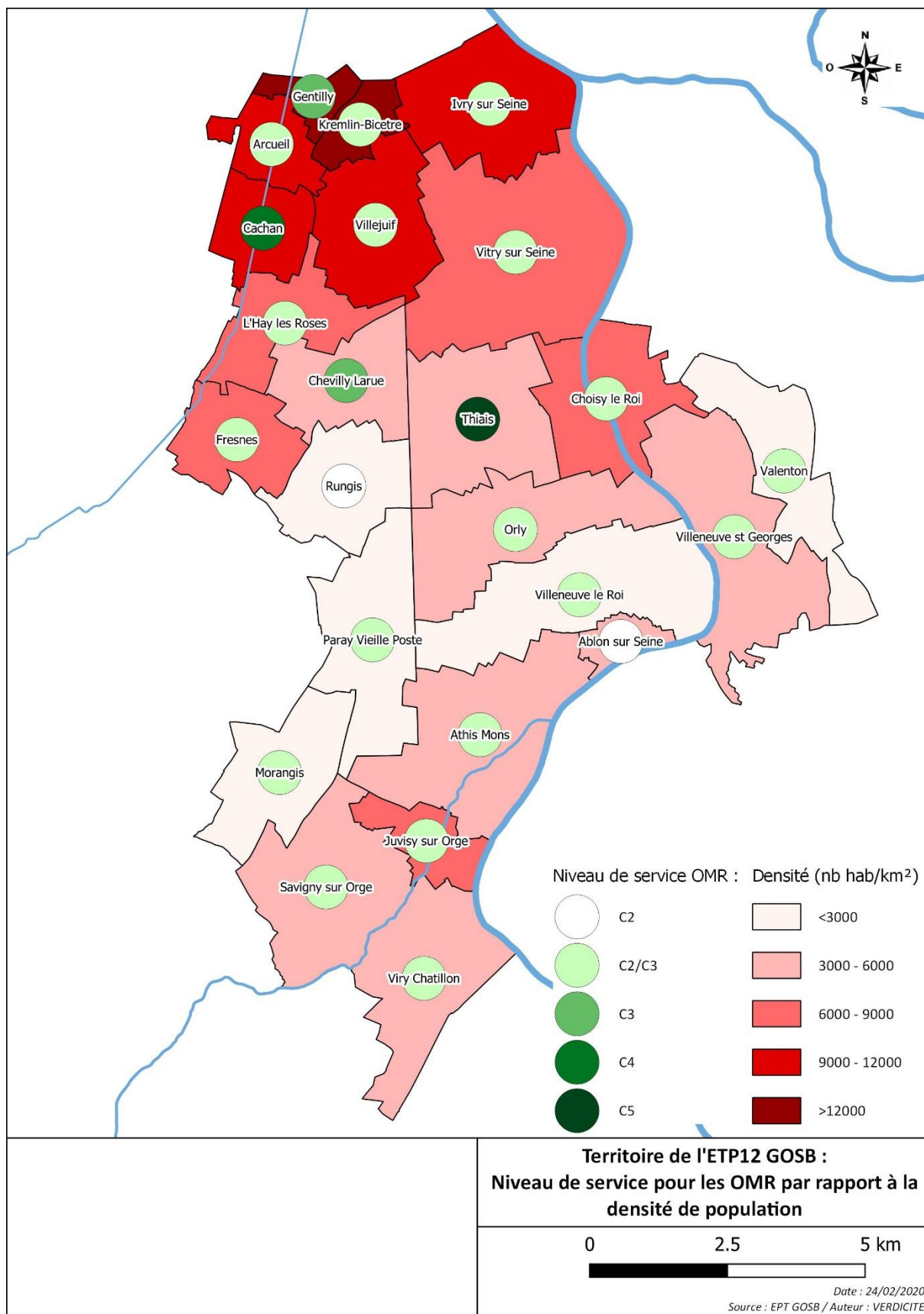


Figure 8 : Niveau de service des ordures ménagères



❖ Emballages et papiers

Villes	Mode d'exploitation	Fréquence collecte PàP	Contenants PàP	Contenants AV	Exutoire
Ablon-sur-Seine	Privé	C1	Jaune	/	CDT Rungis (RIVED)
Arcueil	Privé	C1	Jaune	Bornes enterrées	CDT Rungis (RIVED)
Athis-Mons	Privé	C1/C2	Jaune	Bornes enterrées	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Cachan	Régie	C2	Bleu	/	CDT SUEZ Limeil-Brévannes (SYCTOM)
Chevilly-Larue	Privé	C1	Jaune	/	CDT Rungis (RIVED)
Choisy-le-Roi	Privé	C1	Jaune	/	CDT Rungis (RIVED)
Fresnes	Privé	C1	Jaune	Bornes enterrées	CDT Rungis (RIVED)
Gentilly	Privé	C1	Jaune	Bornes enterrées	CDT SUEZ Limeil-Brévannes (SYCTOM)
Ivry-sur-Seine	Privé	C1	Jaune	Bornes enterrées	CDT SUEZ Limeil-Brévannes (SYCTOM)
Juvisy-sur-Orge	Privé	C1/C2	Jaune	/	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Le Kremlin-Bicêtre	Privé	C2	Jaune	Bornes enterrées	CDT SUEZ Limeil-Brévannes (SYCTOM)
L'Haÿ-les-Roses	Privé	C1	Jaune	/	CDT Rungis (RIVED)
Morangis	Privé	C1	Jaune	Bornes enterrées	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Orly	Privé	C1	Jaune	Bornes enterrées	CDT Rungis (RIVED)
Paray-Vieille-Poste	Privé	C1/C2	Jaune	/	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Rungis	Privé	C1	Jaune	/	CDT Rungis (RIVED)
Savigny-sur-Orge	Privé	C1/C2	Jaune	/	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Thiais	Privé	C1	Jaune	/	CDT Rungis (RIVED)
Valenton	Privé	C1	Bleu	/	CDT SUEZ Limeil-Brévannes (SYCTOM)
Villejuif	Privé	C1	Jaune	/	CDT SUEZ Limeil-Brévannes (SYCTOM)
Villeneuve-le-Roi	Privé	C1	Jaune	/	CDT Rungis (RIVED)
Villeneuve-Saint-Georges	Privé	C1	Jaune	/	CDT SUEZ Limeil-Brévannes (SMITDUVM)
Viry-Châtillon	Privé	C1/C2	Jaune	Bornes enterrées (SIREDOM)	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Vitry-sur-Seine	Privé/Régie	C1	Jaune	Collecte pneumatique	CDT SUEZ Limeil-Brévannes (SYCTOM)

Tableau 6 : Organisation de la collecte sélective

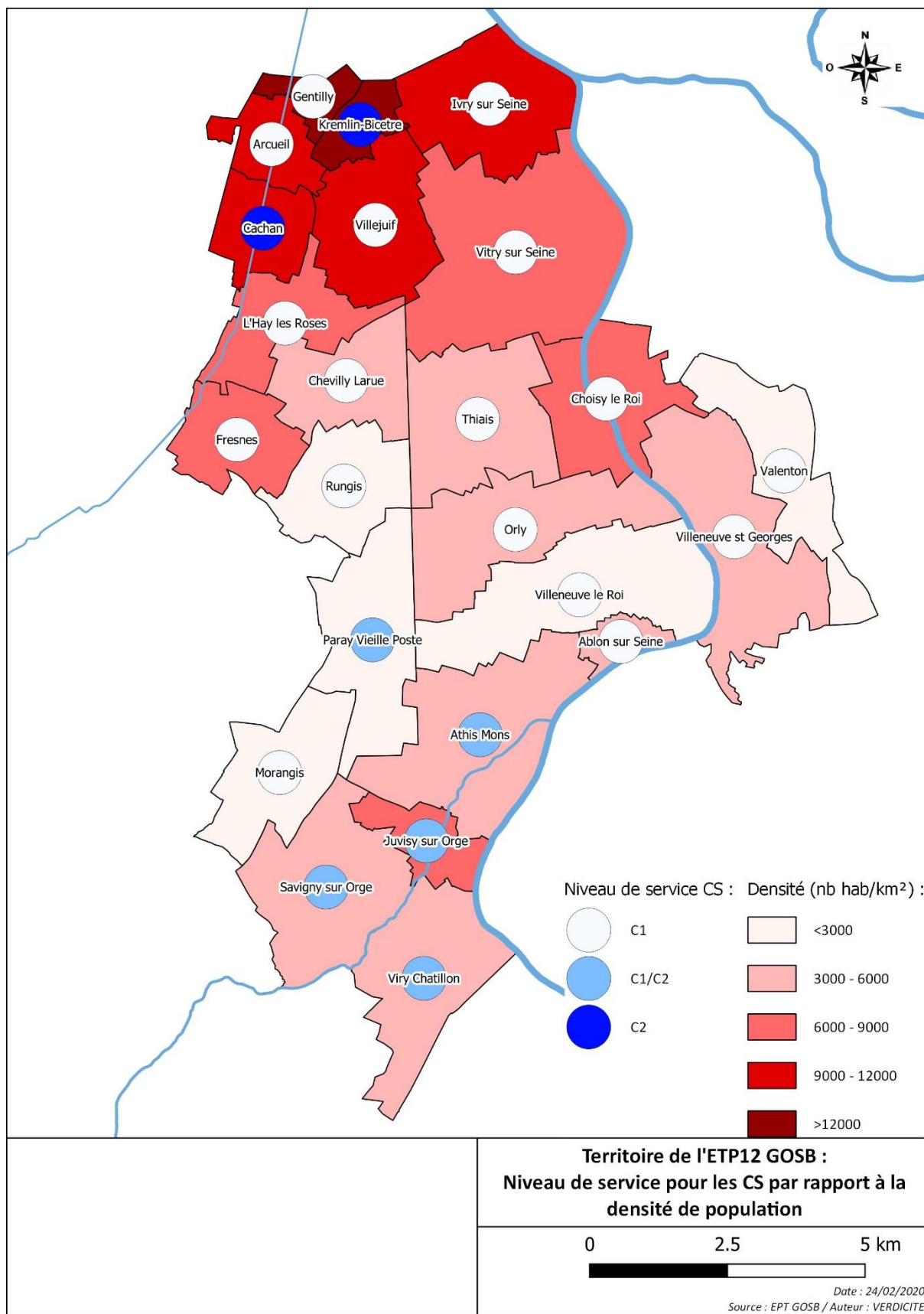


Figure 9 : Niveau de service de la collecte sélective

❖ Verre

Villes	Mode d'exploitation	Fréquence collecte PàP	Contenants PàP	Contenants AV	Exutoire
Ablon-sur-Seine	Privé	/	/	Colonnes aériennes	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Arcueil	Privé	C1	Vert	Bornes enterrées	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Athis-Mons	Privé	C0,5	Vert	Bornes enterrées	Plateforme verre Vert-le-Grand (SIREDOM)
Cachan	Privé	/	/	Colonnes aériennes Bornes enterrées	Centre de transfert SYCTOM
Chevilly-Larue	Privé	C0,5	Vert	1 colonne enterrée	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Choisy-le-Roi	Privé	C1	Vert	/	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Fresnes	Privé	/	/	Colonnes aériennes Bornes enterrées	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Gentilly	Privé	C1	Vert	Bornes enterrées	Centre de transfert SYCTOM
Ivry-sur-Seine	Privé	C1	Vert	Colonnes aériennes Bornes enterrées	Centre de transfert SYCTOM
Juvisy-sur-Orge	Privé	C0,5	Vert	Colonnes aériennes Bornes enterrées	Plateforme verre Vert-le-Grand (SIREDOM)
Le Kremlin-Bicêtre	Privé	C1	Vert	Bornes enterrées	Centre de transfert SYCTOM
L'Haÿ-les-Roses	Privé	/	/	Colonnes aériennes	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Morangis	Privé	C0,5	Vert	Colonnes aériennes Bornes enterrées	Plateforme verre Vert-le-Grand (SIREDOM)
Orly	Privé	C0,5	Vert	Bornes enterrées	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Paray-Vieille-Poste	Privé	C0,5	Vert	Colonnes aériennes Bornes enterrées	Plateforme verre Vert-le-Grand (SIREDOM)
Rungis	Privé	C0,5	Vert	/	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Savigny-sur-Orge	Privé	C0,5	Vert	Colonnes aériennes	Plateforme verre Vert-le-Grand (SIREDOM)
Thiais	Privé	/	/	Colonnes aériennes	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Valenton	Privé	/	/	Colonnes aériennes	Plateforme de Villeparisis (SYCTOM)
Villejuif	Privé	/	/	Colonnes aériennes Bornes enterrées	Centre de transfert SYCTOM
Villeneuve-le-Roi	Privé	C 0,5	Vert	Colonnes aériennes	PAPREC Villeneuve-le-Roi (RIVED)*
Villeneuve-Saint-Georges	Privé	C 0,5	Vert	/	CDT PAPREC IDF SUD (SMITDUVM)
Viry-Châtillon	Privé	C 0,5	Vert	Colonnes aériennes Bornes enterrées	Plateforme verre Vert-le-Grand (SIREDOM)
Vitry-sur-Seine	Privé	C 0,5	Vert	Colonnes aériennes	Site Generis Villeneuve-le-Roi

*Jusqu'au 1^{er} juin 2019 le verre était traité sur la plateforme verre Rungis (RIVED)

Tableau 7 : Organisation de la collecte du verre

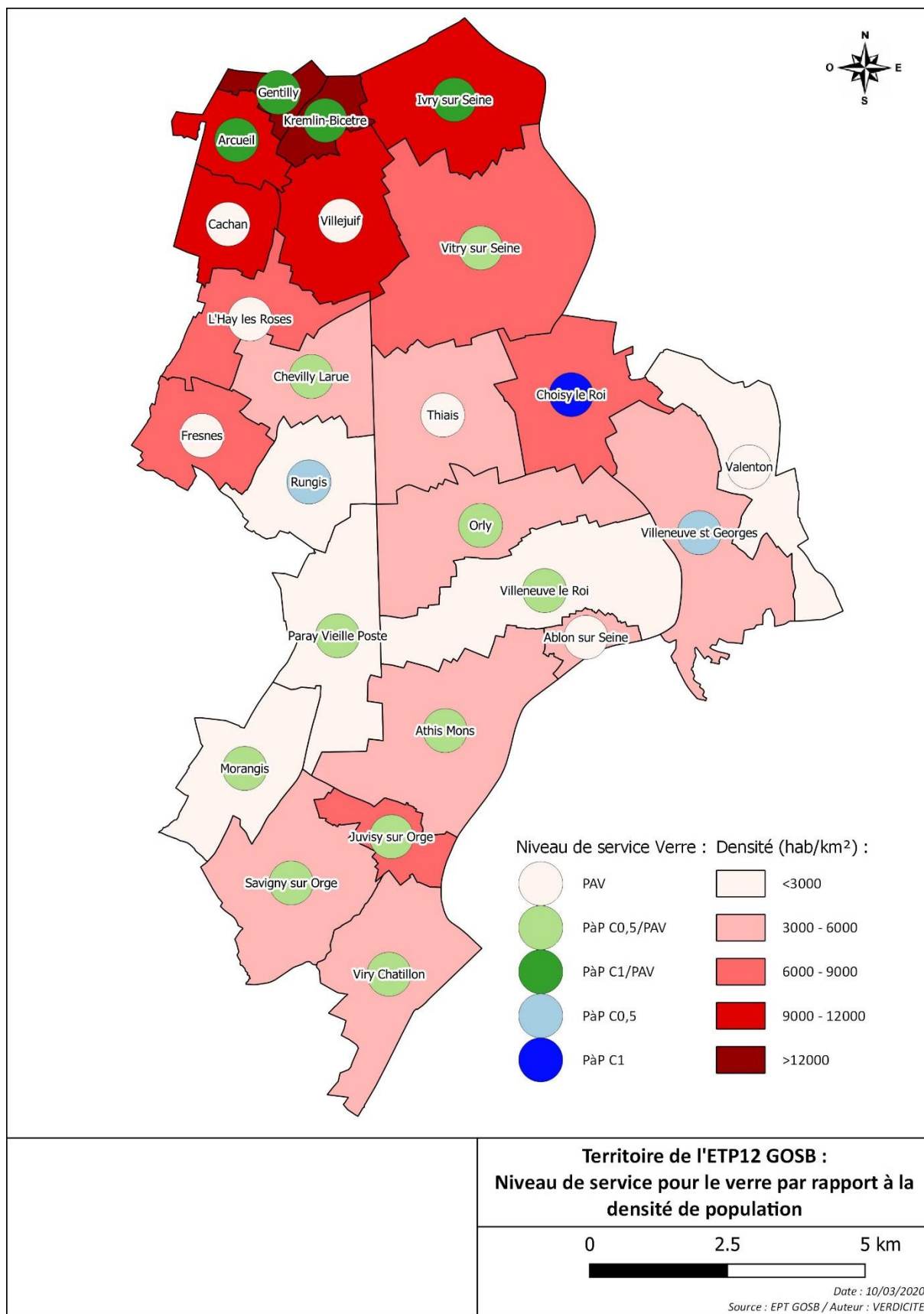


Figure 10 : Niveau de service du verre

❖ Végétaux

Villes	Mode d'exploitation	Fréquence collecte PàP	Contenants	Exutoire
Ablon-sur-Seine	Privé	C0,5	Sacs papiers	CDT Ecosys (établissement public territorial)
Arcueil	Privé	C1	Sacs papiers	Saclay
Athis-Mons	Privé	C1/C0,25	Sacs non fournis (sac poubelle)	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Cachan	Régie	C1	Sacs papiers	PAPREC Villeneuve-le-Roi
Chevilly-Larue	Déchèterie RIVED			
Choisy-le-Roi	Déchèterie RIVED			
Fresnes	Déchèterie RIVED + déchèterie mobile ex-CAVB			
Gentilly	Déchèterie mobile ex-CAVB			
Ivry-sur-Seine	Déchèterie mobile			
Juvisy-sur-Orge	Privé	C1/C0,25	Bacs	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Le Kremlin-Bicêtre	Privé	C1	Sacs papiers	Saclay
L'Haÿ-les-Roses	Privé	C1	Sacs papier	Saclay
Morangis	Privé	C1/C0,25	Bacs	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Orly	Privé	C1	Sacs plastiques	CDT VEOLIA (établissement public territorial)
Paray-Vieille-Poste	Privé	C1/C0,25	Sacs non fournis (sac poubelle)	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Rungis	Privé	C1	Sacs papiers	COBATER (Wissous)
Savigny-sur-Orge	Privé	C1/C0,25	Bacs	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Thiais	Déchèterie RIVED			
Valenton	Privé	C1	Sacs non fournis (sac poubelle)	CDT Ecosys (établissement public territorial)
Villejuif	Déchèterie mobile ex-CAVB			
Villeneuve-le-Roi	Déchèterie RIVED			
Villeneuve-Saint-Georges	Privé	C1	Bacs	CDT PAPREC IDF SUD (SMITDUVM)
Viry-Châtillon	Privé	C1/C0,5/C0,25	Sacs papiers biodégradables	CDT Vert-le-Grand (SIREDOM)
Vitry-sur-Seine	Privé	C1	Sacs plastiques réutilisables	CDT Claye Souilly

Tableau 8 : Organisation de la collecte des végétaux

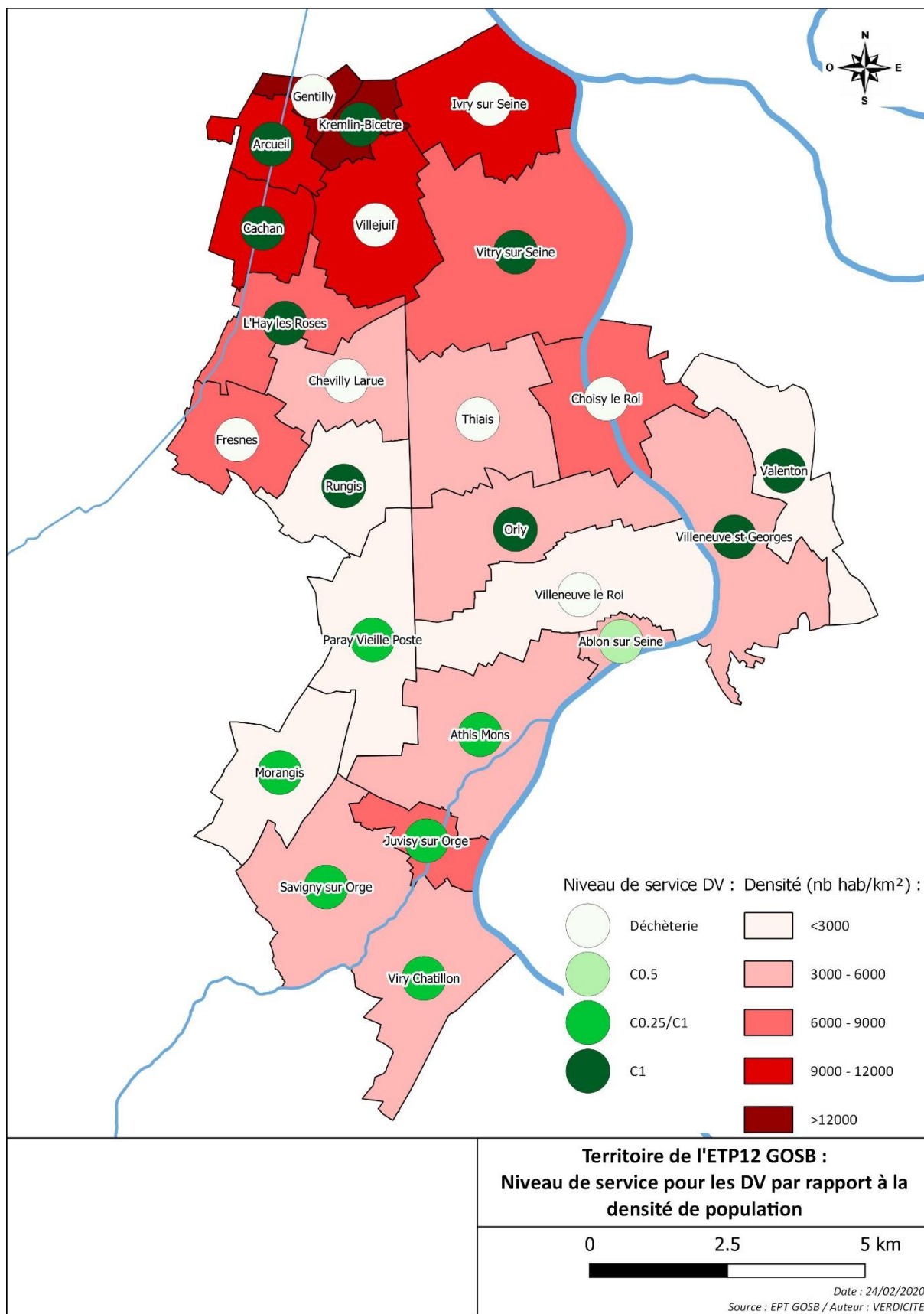


Figure 11 : Niveau de service des déchets végétaux



❖ Encombrants

Villes	Mode d'exploitation	Fréquence collecte PàP	Exutoire
Ablon-sur-Seine	Privé	C0,25	Bonneuil-sur-Marne (RIVED)
Arcueil	Régie	C1/Sur RDV	PAPREC Villeneuve-le-Roi
Athis-Mons	Privé	C1/C0,25	Ecosite de Vert-le-Grand
Cachan	Régie	C0,25/C0,5	CEMEX Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
Chevilly-Larue	Privé	C0,25	Bonneuil-sur-Marne (RIVED)
Choisy-le-Roi	Régie	C0,25	Bonneuil-sur-Marne (RIVED)
Fresnes	Privé	C0,25/C0,5	Bonneuil-sur-Marne (RIVED)
Gentilly	Privé	C0,25	CEMEX Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
Ivry-sur-Seine	Privé	C1/Sur RDV	CEMEX Ivry-sur-Seine (SYCTOM))
Juvisy-sur-Orge	Privé	C0,25	Ecosite de Vert-le-Grand
Le Kremlin-Bicêtre	Régie	C4/Sur RDV	CEMEX Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
L'Haÿ-les-Roses	Privé	C0,25	Bonneuil-sur-Marne (RIVED)
Morangis	Privé	1 fois par trimestre	Ecosite de Vert-le-Grand
Orly	Privé	C0,25	Bonneuil-sur-Marne (RIVED)
Paray-Vieille-Poste	Privé	C0,25	Ecosite de Vert-le-Grand
Rungis	Privé	C0,25	Bonneuil-sur-Marne (RIVED)
Savigny-sur-Orge	Privé	C0,5/Sur RDV	Ecosite de Vert-le-Grand
Thiais	Privé	C0,25	Bonneuil-sur-Marne (RIVED)
Valenton	Privé/Régie	C0,5	CEMEX Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
Villejuif	Privé	C0,5	CEMEX Ivry-sur-Seine (SYCTOM)
Villeneuve-le-Roi	Privé	Sur RDV	Bonneuil-sur-Marne (RIVED)
Villeneuve-Saint-Georges	Privé	C0,5/C0,25	PAPREC Villeneuve-le-Roi (SMITDUVM)
Viry-Châtillon	Privé	C0,25	Ecosite de Vert-le-grand
Vitry-sur-Seine	Régie/Privé	Sur RDV	CEMEX Ivry-sur-Seine (SYCTOM)

Tableau 9 : Organisation de la collecte des encombrants

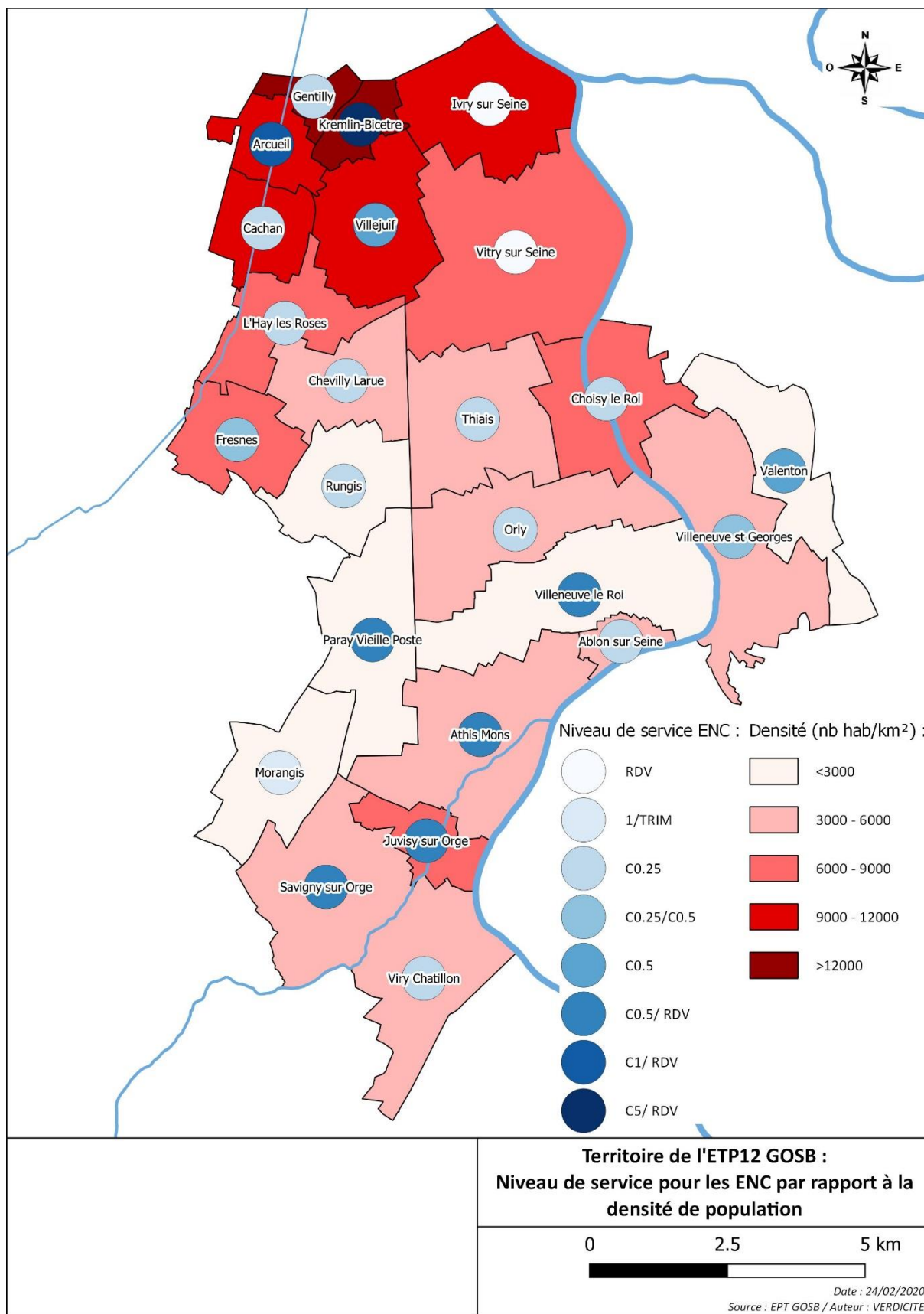


Figure 12 : Niveau de service des encombrants



L'organisation de la collecte des différents flux est hétérogène entre les communes, tant sur le mode de collecte que sur la fréquence de passage. Chaque commune et ancienne communauté d'agglomération ont en effet conservé les organisations antérieures préexistantes. En maille plus fine, on note néanmoins une convergence des services sur les deux flux principaux à savoir, les ordures ménagères et les emballages et ce, par typologie d'habitat.

- Tonnages des flux de déchets collectés

En 2020, 254 078 tonnes ont été collectées, soit **361 kg/hab/an**, sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre contre 255 791 tonnes en 2019, soit **367 kg/hab/an** (hors déchets des services techniques, dépôts sauvages et déchèteries, données en cours de consolidation).

Décomposition des tonnages de déchets	2018	2019	2020	Évolution 2018-2020	Moyenne Île-de-France
Déchets ménagers et assimilés	374 kg/hab	367 kg/hab	361 kg/hab	-4%	-
Ordures ménagères et assimilées	339 kg/hab	333 kg/hab	325 kg/hab	-4%	-
Ordures ménagères résiduelles	292 kg/hab	285 kg/hab	275 kg/hab	-6%	293
Emballages et papiers	33 kg/hab	34 kg/hab	35 kg/hab	5%	35
Verre	14 kg/hab	14 kg/hab	15 kg/hab	12,8%	20
Déchets occasionnels	36 kg/hab	34 kg/hab	36 kg/hab	0%	-
Déchets végétaux	12,5 kg/hab	12 kg/hab	13 kg/hab	1%	21
Encombrants	23 kg/hab	22 kg/hab	23 kg/hab	0%	24

Tableau 10 : Évolution des tonnages en kg/hab

Cette diminution spécifiquement sur les ordures ménagères dites résiduelles peut s'expliquer par une hausse du geste de tri chez les usagers. Un jeu de vase communicant s'opère entre les deux flux. La collecte sélective a ainsi augmenté de **5 %**. En renforçant le tri sélectif, les emballages, papiers, cartons initialement jetés dans le bac d'ordures ménagères se retrouvent dans le bac sélectif.

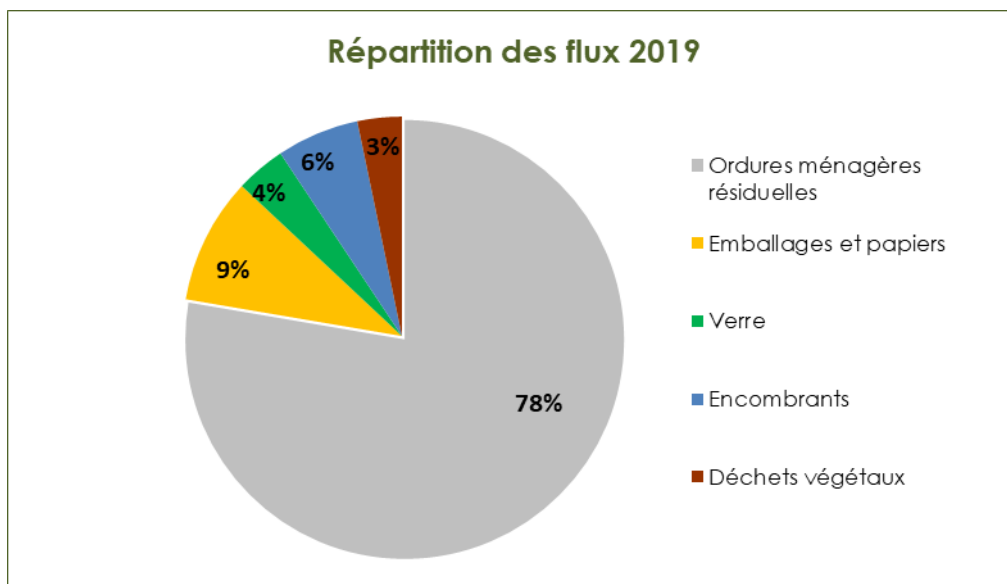
Villes	Population municipale (INSEE 2018)	Population municipale (INSEE 2019)	Population municipale (INSEE 2020)	2018 (kg/hab)	2019 (kg/hab)	2020 (kg/hab)	Evolution 2018-2020
Ablon-sur-Seine	5 527	5 785	5 785	317	331	335	1%
Arcueil	21 516	21 567	21 501	312	319	295	-7%
Athis-Mons	32 792	33 691	34 347	367	347	348	0%
Cachan	30 433	30 208	31 069	290	283	285	1%
Chevilly-Larue	19 169	19 347	19 491	366	353	316	-10%
Choisy-le-Roi	43 846	44 450	45 331	360	352	326	-7%
Fresnes	27 154	27 416	27 802	296	279	271	-3%
Gentilly	16 967	17 442	18 605	329	318	323	1%
Ivry-sur-Seine	59 572	60 771	62 052	349	335	323	-3%
Juvisy-sur-Orge	16 365	16 341	16 667	332	350	347	-1%
Le Kremlin-Bicêtre	25 640	25 292	25 334	328	312	293	-6%
L'Hay Les Roses	30 736	31 189	31 204	300	288	275	-4%
Morangis	13 026	13 566	13 729	431	413	389	-6%
Orly	23 272	23 378	23 801	352	347	322	-7%
Paray-Vieille-Poste	7 437	7 411	7 457	392	382	423	11%
Rungis	5 631	5 610	5 611	313	308	301	-2%
Savigny-sur-Orge	36 262	36 307	36 533	324	323	335	3,8%
Thiais	28 942	29 006	29 017	329	326	325	0%
Valenton	14 393	14 858	14 796	357	339	349	3%
Villejuif	56 661	55 478	54 753	350	358	329	-8%
Villeneuve-le-Roi	20 732	21 021	21 384	388	379	366	-4%
Villeneuve-Saint-Georges	32 626	32 966	33 545	364	364	369	1%
Viry-Châtillon	30 831	30 575	31 093	363	356	355	0%
Vitry-sur-Seine	92 531	92 755	93 557	315	312	316	1%
Total	692 061	696 430	704 464	339	333	325	-2%

Tableau 11 : Production des ordures ménagères et assimilées par commune en kg/hab

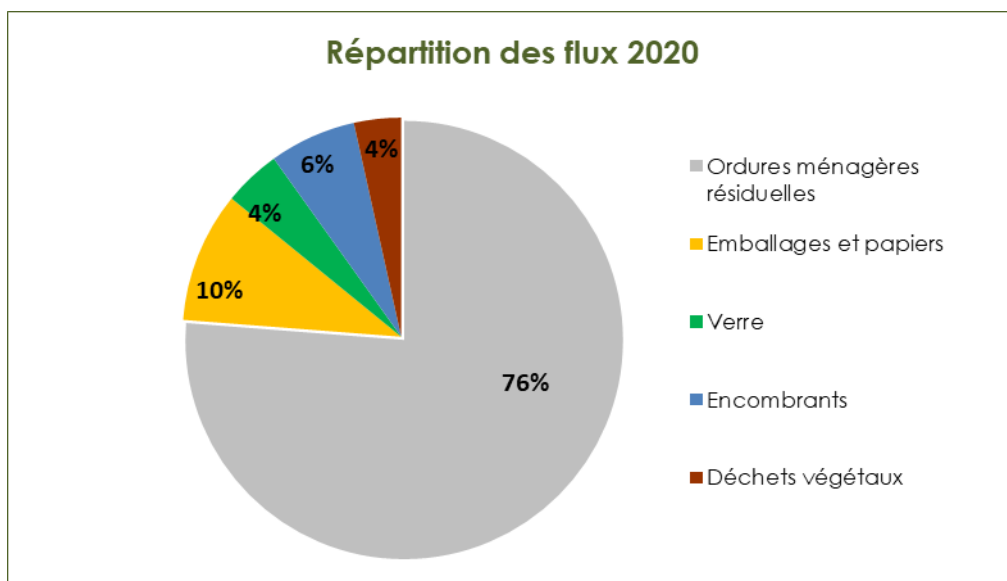
Les ordures ménagères et assimilées (dites OMa) sont le regroupement des ordures ménagères résiduelles, de la collecte sélective et du verre. La production de celles-ci est détaillée ci-dessus en kg/hab par commune pour les années 2018, 2019 et 2020. Il est important de noter que les ordures ménagères et assimilées prennent également en compte la production des déchets des non ménages (commerçants, établissements scolaires, zone d'activité...).



❖ Répartition des tonnages de déchets collectés en 2019 et 2020



Graphique 1 : Répartition des flux 2019



Graphique 2 : Répartition des flux 2020

Les tonnages présentés ci-dessous concernent les différents flux collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire (hors déchèteries) :

Tonnages 2019					
Villes	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Verre	Végétaux	Encombrants
Ablon-sur-Seine	1 591	264	62	60	204
Arcueil	5 805	663	411	135	300
Athis-Mons	9 831	1 515	343	792	581
Cachan	7 105	1 108	332	208	742
Chevilly-Larue	5 838	704	280	-	451
Choisy-le-Roi	13 661	1 374	596	-	901
Fresnes	6 430	917	314	-	588
Gentilly	4 773	457	324	-	582
Ivry-sur-Seine	17 696	1 784	881	-	1 326
Juvisy-sur-Orge	4 660	766	294	546	229
Le Kremlin-Bicêtre	6 680	851	369	16	586
L'Haÿ-les-Roses	7 558	1 017	413	176	690
Morangis	4 524	796	284	911	172
Orly	7 145	738	233	381	819
Paray-Vieille-Poste	2 172	487	169	369	55
Rungis	1 272	313	144	209	163
Savigny-sur-Orge	8 978	1 948	799	2 180	557
Thiais	8 337	878	250	-	749
Valenton	4 666	284	95	210	469
Villejuif	18 021	1 356	510	-	1 202
Villeneuve-le-Roi	6 907	740	326	-	299
Villeneuve-Saint-Georges	10 935	737	337	412	1 084
Viry-Châtillon	8 905	1 471	500	931	907
Vitry-sur-Seine	25 227	2 602	1 136	827	1 883
Total	198 717	23 769	9 402	8 361	15 541
Ratio	285 kg/hab	34 kg/hab	14 kg/hab	12 kg/hab	22 kg/hab

Tableau 12 : Tonnages 2019 détaillés par flux par commune



Tonnages 2020					
Villes	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Verre	Végétaux	Encombrants
Ablon-sur-Seine	1 566	284	86	86	217
Arcueil	5 305	616	427	145	306
Athis-Mons	9 883	1 632	426	933	571
Cachan	7 472	991	403	113	857
Chevilly-Larue	5 294	615	248	-	481
Choisy-le-Roi	12 745	1 369	652	-	1 005
Fresnes	6 334	851	348	-	657
Gentilly	5 170	508	323	-	596
Ivry-sur-Seine	17 626	1 593	848	-	901
Juvisy-sur-Orge	4 657	803	317	502	196
Le Kremlin-Bicêtre	6 149	883	396	37	573
L'Haÿ-les-Roses	7 171	989	430	243	815
Morangis	4 179	857	301	1 022	249
Orly	6 718	706	236	366	989
Paray-Vieille-Poste	2 386	581	184	497	50
Rungis	1 208	320	160	217	164
Savigny-sur-Orge	9 181	2 155	914	2 336	610
Thiais	8 155	946	330	-	803
Valenton	4 714	347	110	235	523
Villejuif	15 369	1 442	1 220	-	1 282
Villeneuve-le-Roi	6 651	774	396	-	326
Villeneuve-Saint-Georges	11 190	801	371	468	1 077
Viry-Châtillon	8 958	1 556	532	824	1 050
Vitry-sur-Seine	25 611	2 876	1 099	826	1 986
Total	193 692	24 497	10 757	8 848	16 284
Ratio	275 kg/hab	35 kg/hab	15 kg/hab	13 kg/hab	23 kg/hab

Tableau 13 : Tonnages 2020 détaillés par flux par commune

Ratio 2019 en kg/hab					
Villes	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Verre	Végétaux	Encombrants
Ablon-sur-Seine	275	46	11	10	35
Arcueil	269	31	19	6	14
Athis-Mons	292	45	10	23	17
Cachan	235	37	11	7	25
Chevilly-Larue	302	36	14	-	23
Choisy-le-Roi	307	31	13	-	20
Fresnes	235	33	11	-	21
Gentilly	274	26	19	-	33
Ivry-sur-Seine	291	29	15	-	22
Juvisy-sur-Orge	285	47	18	33	14
Le Kremlin-Bicêtre	264	34	15	1	23
L'Haÿ-les-Roses	242	33	13	6	22
Morangis	334	59	21	67	13
Orly	306	32	10	16	35
Paray-Vieille-Poste	293	66	23	50	7
Rungis	227	56	26	37	29
Savigny-sur-Orge	247	54	22	60	15
Thiais	287	30	9	-	26
Valenton	314	19	6	14	32
Villejuif	325	24	9	-	22
Villeneuve-le-Roi	329	35	16	-	14
Villeneuve-Saint-Georges	332	22	10	12	33
Viry-Châtillon	291	48	16	30	30
Vitry-sur-Seine	272	28	12	9	20
Total	285 Kg/hab	34 Kg/hab	14 Kg/hab	12 Kg/hab	22 Kg/hab

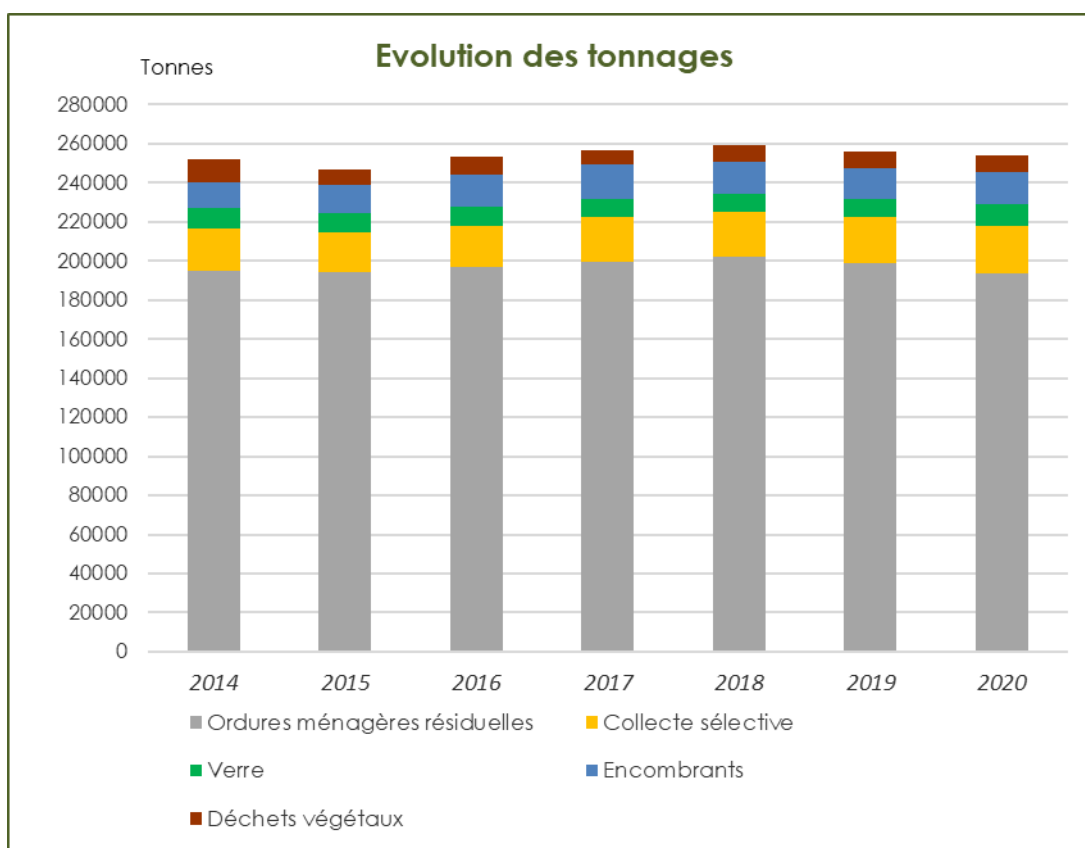
Tableau 14 : Production de déchets 2019 détaillés par flux par commune



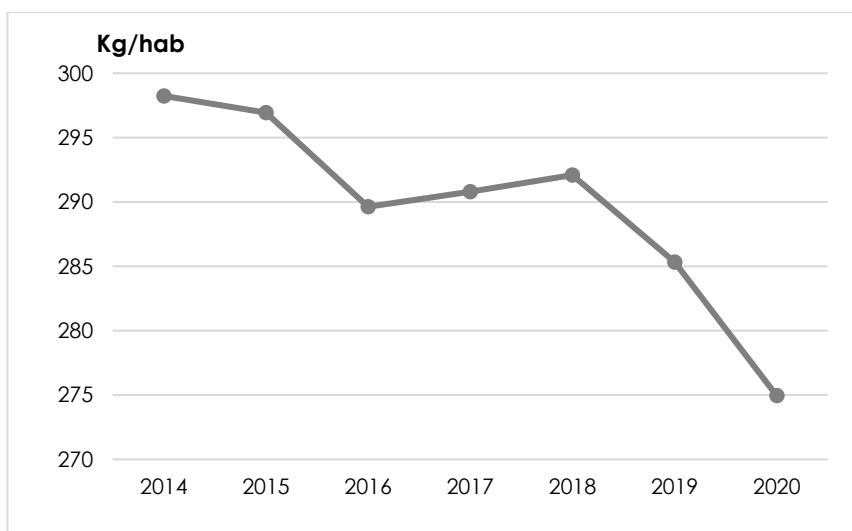
Ratio 2020 en kg/hab					
Villes	Ordures ménagères résiduelles	Collecte sélective	Verre	Végétaux	Encombrants
Ablon-sur-Seine	271	49	15	15	37
Arcueil	247	29	20	7	14
Athis-Mons	288	48	12	27	17
Cachan	240	32	13	4	28
Cheilly-Larue	272	32	13	-	25
Choisy-le-Roi	281	30	14	-	22
Fresnes	228	31	13	-	24
Gentilly	278	27	17	-	32
Ivry-sur-Seine	284	26	14	-	15
Juvisy-sur-Orge	279	48	19	30	12
Le Kremlin-Bicêtre	243	35	16	1	23
L'Haÿ-les-Roses	230	32	14	8	26
Morangis	304	62	22	74	18
Orly	282	30	10	15	42
Paray-Vieille-Poste	320	78	25	67	7
Rungis	215	57	28	39	29
Savigny-sur-Orge	251	59	25	64	17
Thiais	281	33	11	-	28
Valenton	319	23	7	16	35
Villejuif	281	26	22	-	23
Villeneuve-le-Roi	311	36	19	-	15
Villeneuve-Saint-Georges	334	24	11	14	32
Viry-Châtillon	288	50	17	27	34
Vitry-sur-Seine	274	31	12	9	21
Total	275 Kg/hab	35 Kg/hab	15 Kg/hab	13 Kg/hab	23 Kg/hab

Tableau 15 : Production de déchets 2020 détaillés par flux par commune

- Évolution des tonnages de déchets collectés depuis 2014



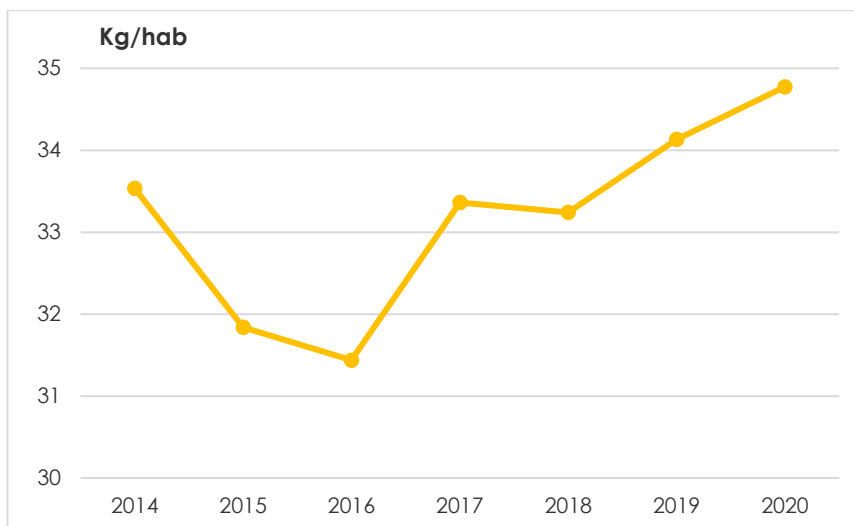
Graphique 3 : Évolution des tonnages depuis 2014



Graphiques 4 : Évolution des ordures ménagères résiduelles depuis 2014

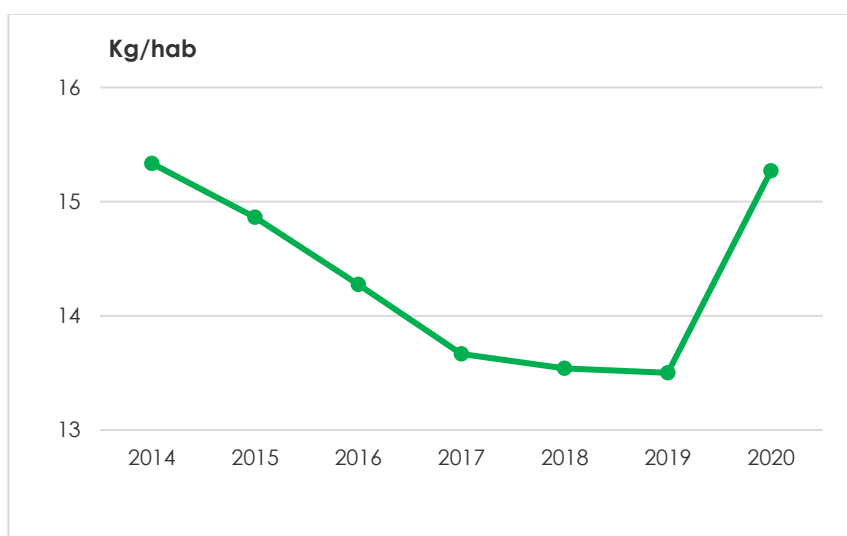
Globalement au cours de ces dernières années, nous observons une diminution des ordures ménagères. Notamment entre 2018 et 2020. En 2020, un habitant du Grand-Orly Seine Bièvre a produit en moyenne **17kg en moins** d'ordures ménagères résiduelles par rapport à 2018.





Graphiques 5 : Évolution de la collecte sélective depuis 2014

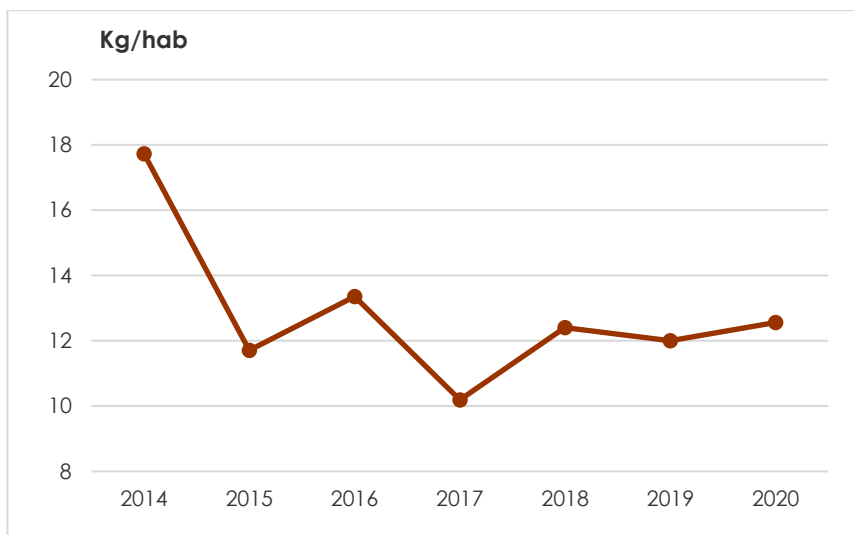
Depuis 2016, la sensibilisation au tri a été plus présente sur le territoire. C'est pourquoi la part d'emballages et papiers augmente progressivement et ceci, dû à la mise en place de l'extension des consignes de tri, notamment pour les communes du SIREDOM (depuis septembre 2015).



Graphiques 6 : Évolution du verre depuis 2014

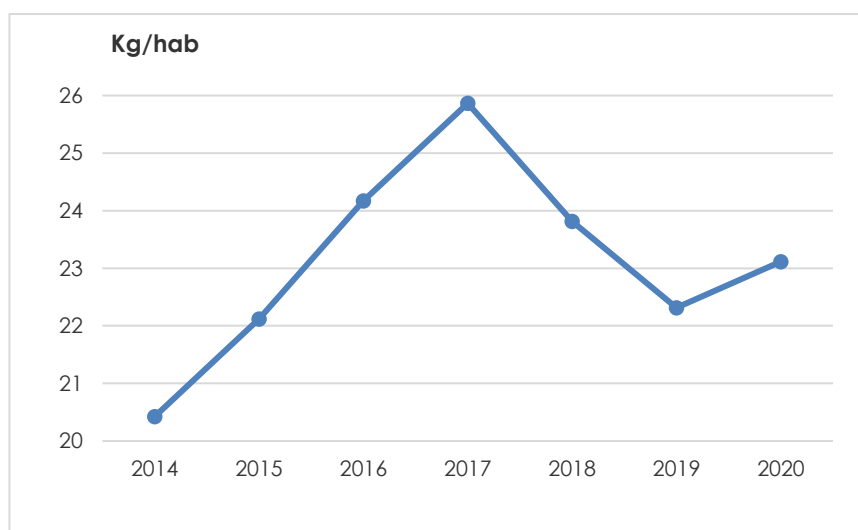
La part de verre est en constante baisse depuis 2014. En 2020, on constate un retour à niveau de 2014 néanmoins. Il faudra s'assurer que cette tendance ne soit pas épisodique. Ce taux reste bas comparé aux moyennes nationales.

Le verre est souvent remplacé par des emballages plastique. Les caractérisations font par ailleurs état de verre dans les ordures ménagères : il faut pouvoir capter ces quantités et une communication sur ce geste de tri simple devra être relancée en fonction.



Graphiques 7 : Évolution des déchets végétaux depuis 2014

L'évolution des déchets végétaux sur le territoire est disparate. Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs : des fréquences de collecte des déchets végétaux modifiées au cours des années, une augmentation des distributions de composteurs pour les particuliers et principalement par les faits saisonniers. Les déchets végétaux sont les plus complexes à gérer pour un collecteur qui doit adapter les moyens en fonction de la production, elle-même fonction des conditions climatiques.



Graphiques 8 : Évolution des encombrants depuis 2014

La gestion des encombrants a connu une forte augmentation jusqu'en 2017. En juin 2016, a eu lieu la crue de la Seine, entraînant de fortes inondations sur le territoire du Grand-Orly Seine Bière. Ces inondations ont provoqué une production plus importante pour les riverains dont les habitations et caves ont été inondées. Une légère hausse des encombrants a été constatée en 2020. En effet, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a eu un impact direct sur la production d'encombrants. Lors de cette période de nombreux riverains ont profité du confinement pour « faire de la place ».



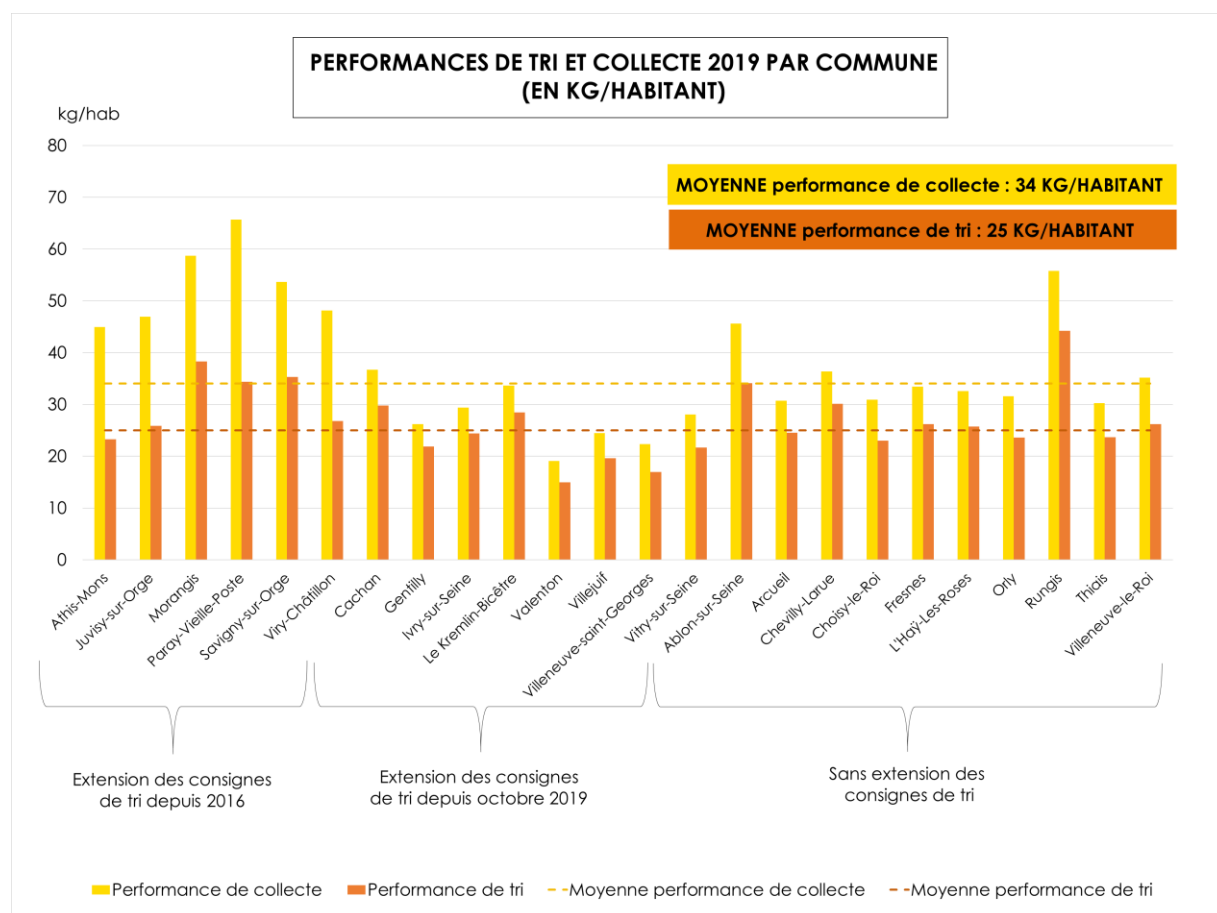
- Performances de tri

Les bacs de collecte sélective sont collectés indépendamment des ordures ménagères. L'agent de collecte vérifie ponctuellement par un contrôle visuel la qualité du tri dans le bac. S'il constate que les erreurs de tri sont trop importantes, le bac est refusé, fermé par un adhésif signalant le refus de tri à l'usager. Ce bac est ensuite collecté avec les ordures ménagères résiduelles.

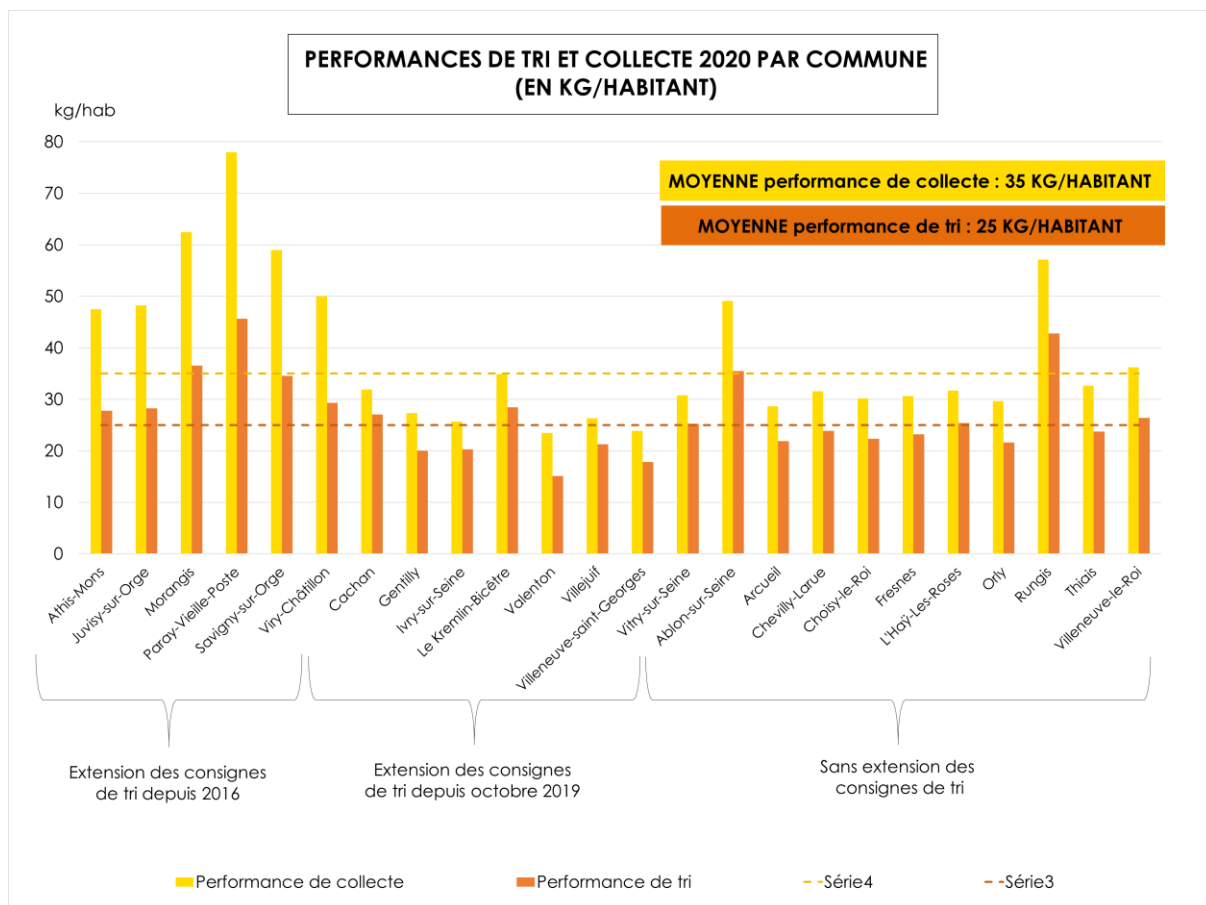
La benne achemine la collecte sélective au centre de tri où un deuxième contrôle de tri est réalisé en triant par matériaux. Si le contenu est non conforme au cahier des charges du centre de tri, les déchets sont appelés « refus de tri » et orientés vers un centre d'enfouissement ou d'incinération pour être traités.

En 2020, en moyenne, un habitant du Grand-Orly Seine Bièvre a déposé **35kg** de déchets dans son bac de collecte sélective contre **34kg en 2019** (ndlr moyenne Île-de-France = 35 kg/hab/an). Le taux de refus moyen sur le territoire est de **28,2% en 2020**, contre **27.1% en 2019**. Soit **3.6%** de plus que la moyenne Ile-de-France (24,6% en 2017).

Les performances de tri correspondent aux performances de collecte auxquelles on soustrait le taux de refus par commune, c'est-à-dire les quantités de matériaux envoyées vers les filières de valorisation. **Entre 2019 et 2020, la performance de tri stagne à 25 kg/hab/an.**



Graphique 9 : Performances de tri et de collecte 2019



Graphique 10 : Performances de tri et de collecte 2020

❖ Extension des consignes de tri

L'extension des consignes de tri est la **simplification du geste de tri** en permettant aux habitants de mettre **tous les emballages et papiers** dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient jusqu'alors pas recyclés : films, pots et barquettes, etc... Cette **simplification du tri** est un des attendus de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV), à mettre en œuvre avant 2022. Elle est aujourd'hui soutenue par tous les acteurs du secteur dont le ministère en charge de la transition écologique, l'ADEME, l'AMORCE mais aussi l'Association des maires de France.

Cette évolution permet d'**améliorer le tri sur notre territoire**. On constate en effet que les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt, constituent les erreurs de tri les plus fréquentes, ce même chez les bons trieurs. En simplifiant les consignes des emballages en plastique, on peut attendre un **geste de tri plus systématique** car plus assuré : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri quelle que soit la matière. On lève ainsi les doutes au moment de trier les emballages, qui étaient exprimés par quatre Français sur cinq.

L'autre avantage de cette évolution est de massifier les emballages collectés pour faciliter la mise en place de solutions industrielles de traitement et de développer ainsi le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons dont le recyclage est déjà assuré.

Extension des consignes de tri : situation du Grand-Orly Seine Bièvre

L'objectif d'extension des consignes de tri est inscrit dans le cahier des charges CITEO 2018-2022 de la filière de responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers.

Pour rappel, CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat pour soutenir financièrement les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers et papiers grâce aux contributions de ses adhérents. Dans ce contexte, chaque collectivité signe un contrat pour l'action et la performance avec CITEO.

Ce contrat est signé entre CITEO et la collectivité en charge de la collecte ou du traitement. Dans ce cadre, lors du Conseil territorial du 19 décembre 2017, le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a été autorisé à signer le contrat de performance « CAP 2022 » avec CITEO

- pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges (le SMITDUM, auquel est adhérent l'établissement public territorial pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges, n'assume en effet pas la gestion des contrats CITEO)
- pour les communes du territoire de la RIVED (car régie autonome de notre établissement).

Pour les communes des territoires du SYCTOM et du SIREDOM, ces deux syndicats sont signataires du « CAP 2022 ».

Au travers de ces contrats, CITEO propose des soutiens financiers aux collectivités afin de généraliser l'extension des consignes de tri sur leur territoire sur la base d'appels à candidature : hors extension, le montant du soutien est de 600€ la tonne de plastiques recyclés, en extension le montant du soutien est de 660€ la tonne de plastiques recyclés.

En 2019, le Grand-Orly Seine Bièvre, dans le cadre de sa compétence collecte, a été lauréat d'un premier appel à candidature CITEO pour l'extension des consignes de tri pour les communes adhérentes au SYCTOM et à la commune de Villeneuve-Saint-Georges à savoir, pour les communes de Cachan, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Valenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges et Vitry-sur-Seine.



Les centres de tri où sont déversés les déchets de ces communes sont adaptés à recevoir les nouvelles matières.

L'appel à candidature et le "CAP 2022" ont permis au Grand-Orly Seine Bièvre de bénéficier pour ces communes des soutiens à hauteur de 660 € la tonne de plastiques recyclés.

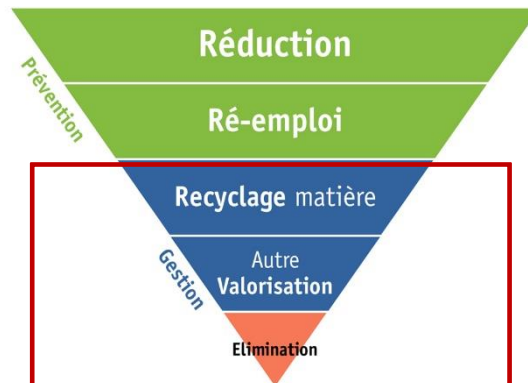
A ce jour, le Grand-Orly Seine Bièvre compte 14 communes sur les 24 en extension des consignes de tri :

- depuis 2015 pour les 6 communes essonniennes, pour lesquelles l'établissement public territorial est adhérent au SIREDOM,
- depuis 2019 pour 7 communes pour lesquelles l'établissement public territorial est adhérent au SYCTOM et la commune de Villeneuve-Saint-Georges, pour laquelle l'établissement public territorial est adhérent au SMITDUVM.

La RIVED assurera le passage en extension des consignes de tri à partir de juillet 2021.



Organisation générale du traitement des déchets ménagers



- Caractérisation des installations de traitement

Les déchets collectés sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre suivent des filières de traitement très diverses faisant intervenir plusieurs acteurs. Le traitement des déchets ménagers est délégué à 3 syndicats de traitement et une régie autonome :

- le **SYCTOM** (l'agence métropolitaine des déchets)
- le **SMITDUVM** (le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne)
- le **SIREDOM** (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères)
- la **RIVED** (la Régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis)

Le traitement s'appuie sur différents types d'installations : les centres de tri, les centres de transfert, les installations de stockage, les déchèteries, les usines d'incinérations et les recycleries.

- ❖ La valorisation matière

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement sont triés et conditionnés sur les centres de tri.

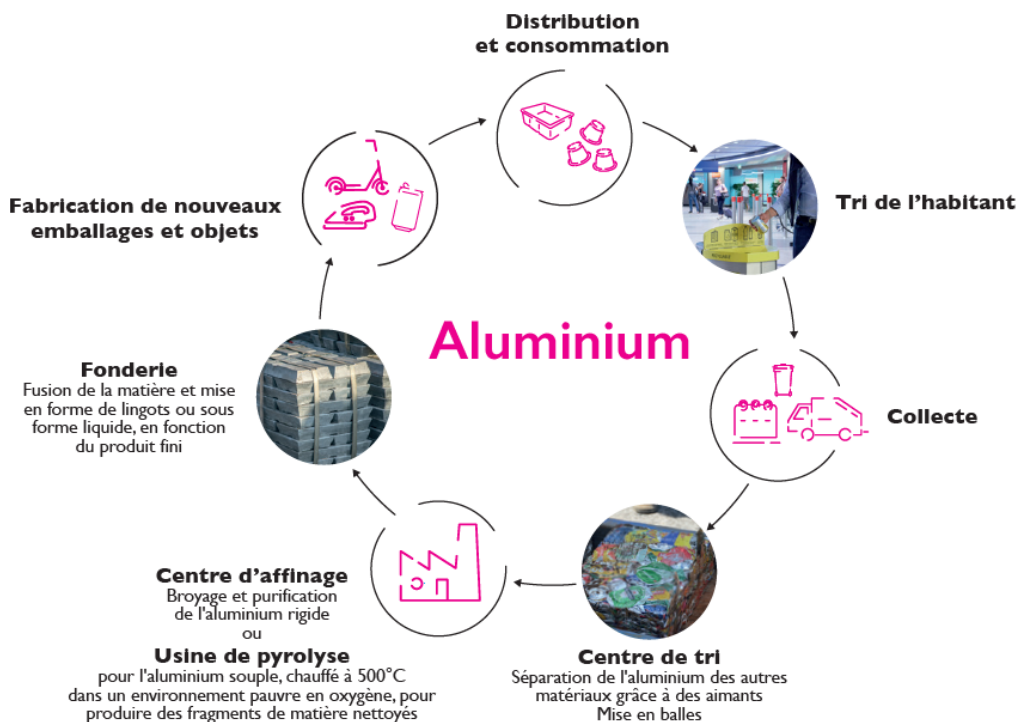
Les déchets sont triés par matériaux : l'acier, l'aluminium, les papiers/ cartons et les flacons plastiques et le verre.

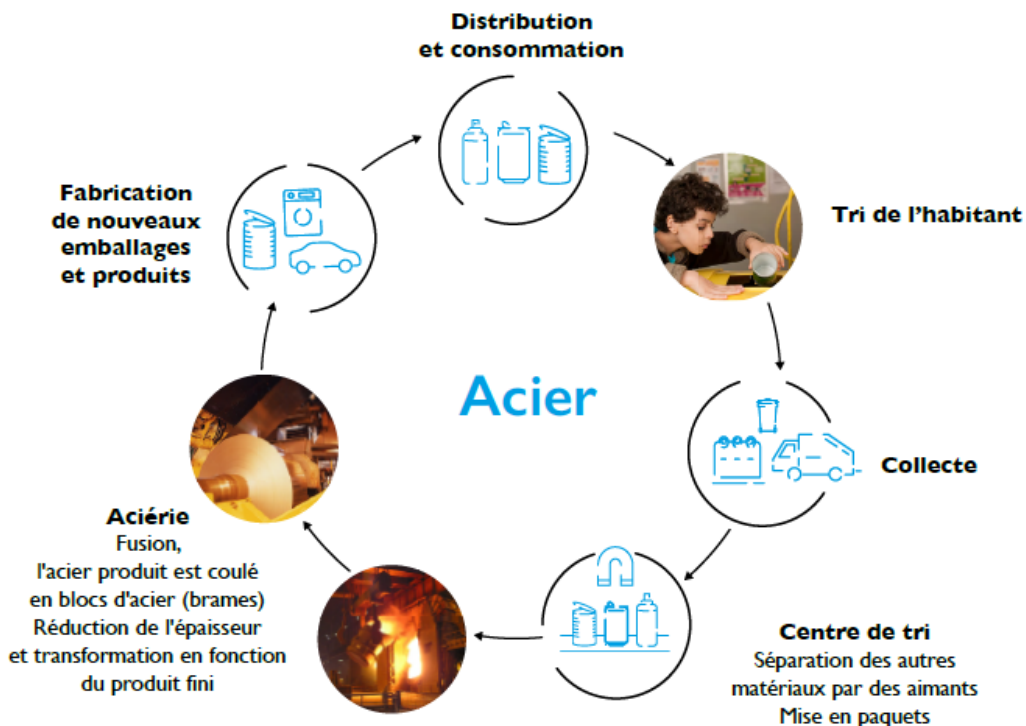
- **Verre** : le verre est broyé et transformé en calcin (débris de verre ajouté au sable et bicarbonate de soude). Le calcin est fusionné dans un four à 1400°C et transformé en pâte de verre. La pâte de verre est ensuite moulée et refroidie pour former de nouveaux emballages. Exemples : bouteilles, bocaux, flacons...

Les étapes du recyclage des emballages en verre



- **Métaux** : l'acier et l'aluminium sont fondus dans des fours. Des métaux d'alliage sont ajoutés à l'aluminium. Le CO₂ contenu dans l'acier est retiré et on y ajoute de l'oxygène et de l'argon. L'acier et l'aluminium sont moulés puis étirés par laminage. Les feuilles sont ensuite utilisées pour fabriquer de nouveaux emballages et objets. Exemples : conserves, canettes, appareil ménagers, pièces automobiles, bombes aérosols, vélo...





- **Papiers/cartons** : les papiers et cartons sont transformés en pâte à papier qui est blanchie, égouttée, pressée et séchée pour redevenir du papier et du carton. Les bobines de papier et de carton sont utilisées pour fabriquer de nouveaux journaux, papiers et emballages en carton. Exemples : cahiers, livres, papier toilette, enveloppe kraft...

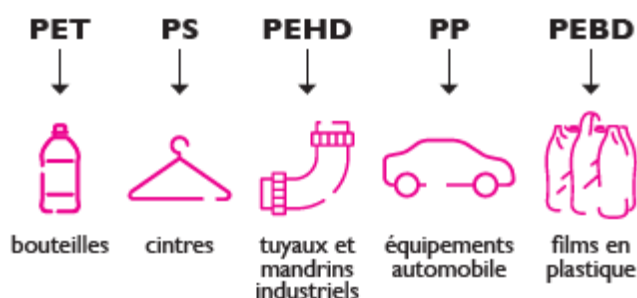
Les étapes du recyclage des papiers :



- **Plastiques** : les bouteilles et flacons plastiques sont triés selon le type de plastique.



Les emballages plastiques sont broyés en paillettes, qui sont ensuite fondues pour être transformées en granulés. Les granulés sont transformés en pâte plastique pour fabriquer de nouveaux emballages et objets. Exemples : Fibres polyester pour tissus, ouate, arrosoirs, chaises de jardin, tubes...



Parmi les emballages collectés et dirigés vers le centre de tri, peuvent être détectés des déchets non recyclables, identifiés comme refus de tri (déchets organiques, des objets en plastique mais non recyclables, etc.). Ils sont redirigés vers les centres de valorisation énergétique. Une fois triés par standard de matériaux, les déchets d'emballages ménagers sont vendus à des industriels du recyclage.

❖ La valorisation énergétique

Le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre utilise 4 centres de valorisation énergétique. Ces 4 unités d'incinération des ordures ménagères sont :

- UIOM Ivry-sur-Seine (SITA Novergie)
- UIOM Rungis (VEOLIA propreté Generis)
- UIOM Créteil (SITA Novergie)
- UIOM Vert-le-grand (SEMARIV)

Elles reçoivent différents types de déchets : les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri des collectes sélectives, etc. La chaleur et l'électricité produites par l'incinération des déchets servent au fonctionnement de l'usine et à alimenter le réseau électrique ou de chaleur.



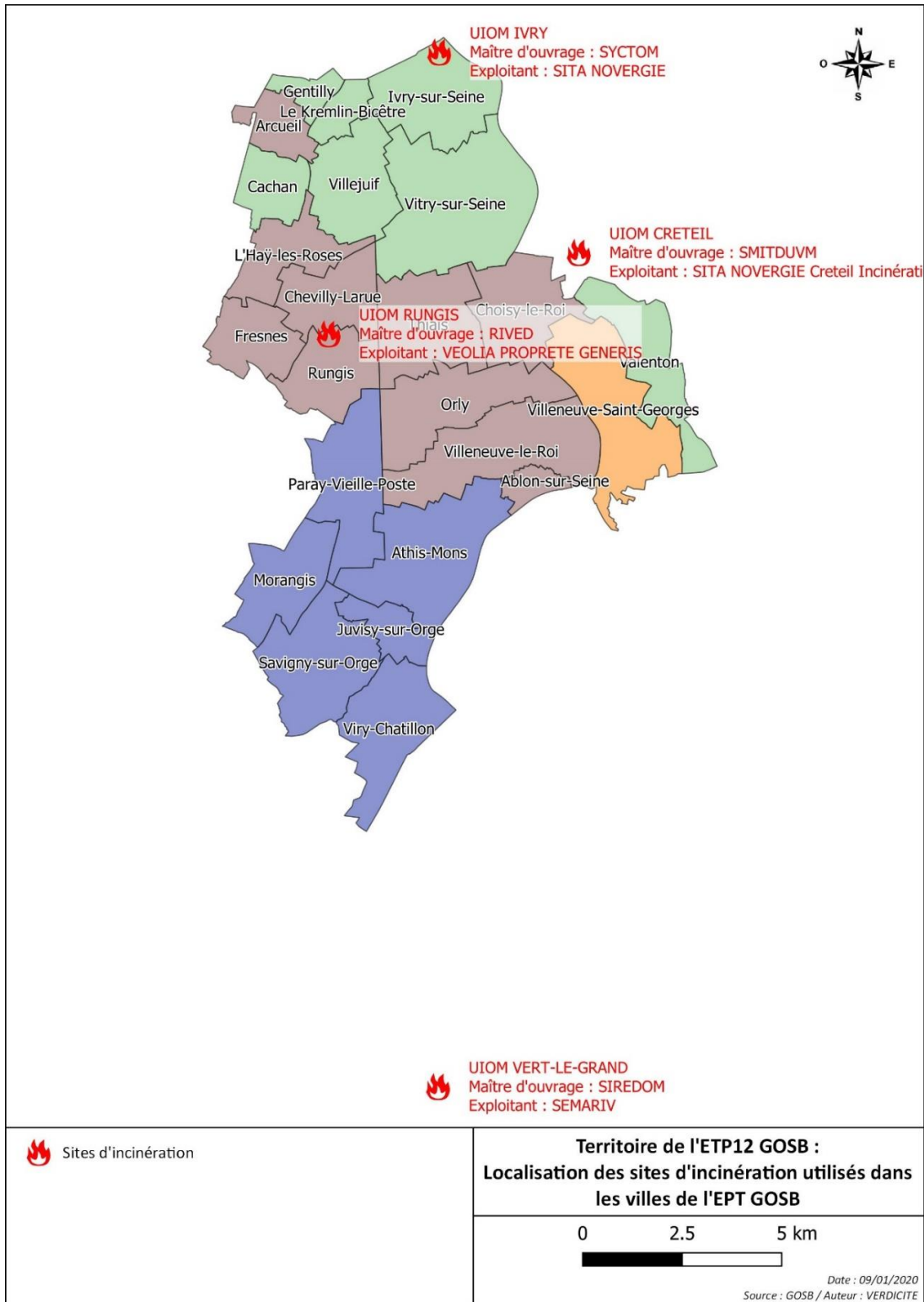


Figure 13 : Centres de valorisation énergétique du territoire

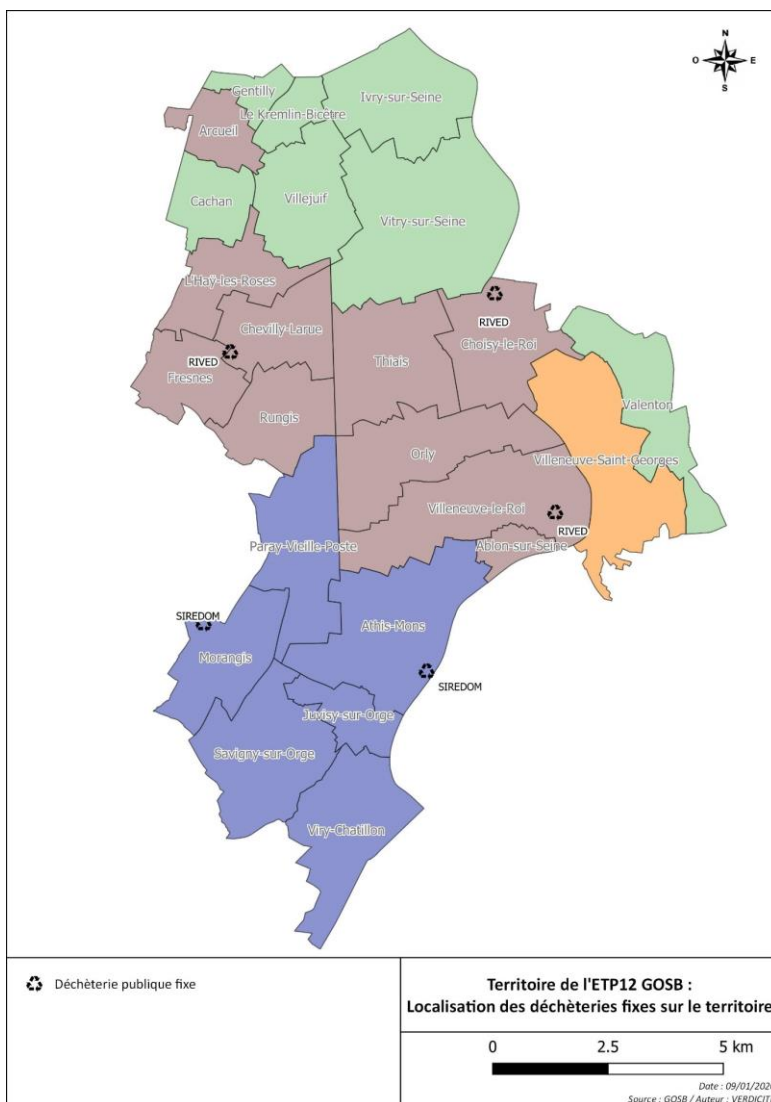
Caractéristiques du réseau de déchèteries

Le Grand-Orly Seine Bièvre met à disposition de ses usagers 5 déchèteries fixes et 10 déchèteries mobiles.

Déchèterie publique fixe
Athis-Mons (SIREDOM)
Morangis (SIREDOM)
Choisy-le-Roi (RIVED)
Fresnes/Chevilly-Larue (RIVED)
Villeneuve-le-Roi (RIVED)
Déchèterie publique mobile
Arcueil
Le Kremlin-Bicêtre
Cachan
Villejuif
Ivry-sur-Seine
Valenton
Villeneuve-Saint-Georges
Vitry-sur-Seine

Tableau 16 : Recensement des déchèteries

Figure 14 : Déchèteries fixes sur le territoire



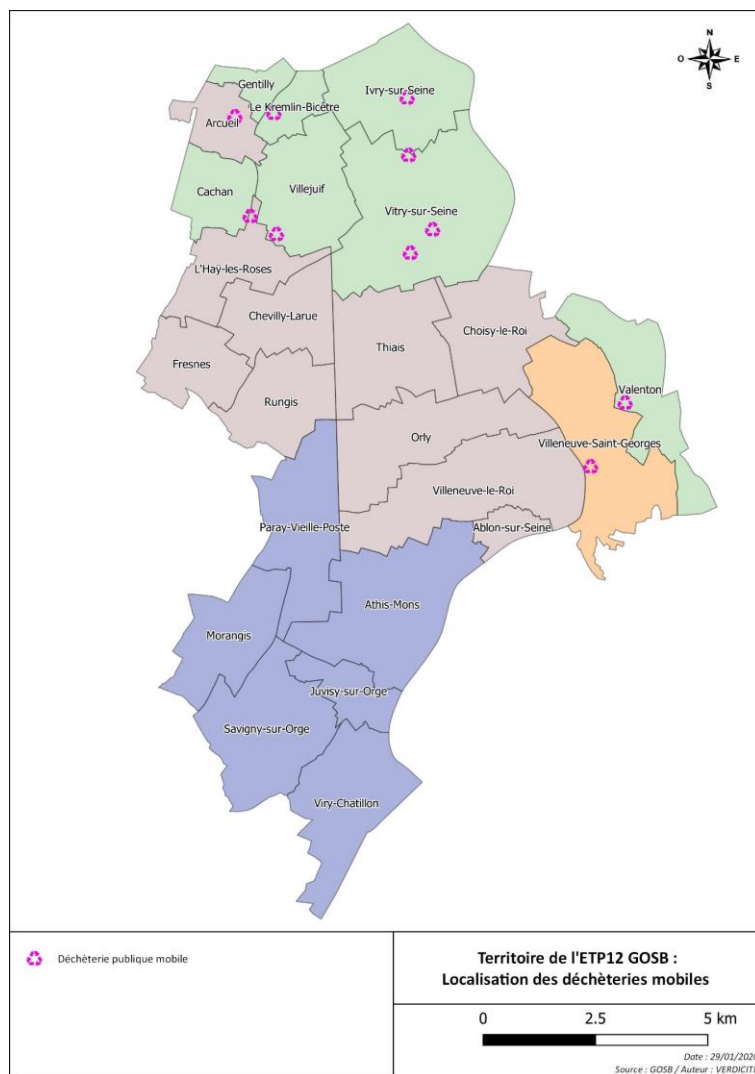


Figure 15 : Déchèteries mobiles sur le territoire

Tonnages des déchèteries

		Déchèteries	2019	2020
FIXE	RIVED	Fresnes/Chevilly-Larue	8 570	6 626
		Villeneuve-le-Roi	4 076	3 563
		Choisy-le-Roi	2 778	1 826
	SIREDOM	Athis-Mons	6 408	3 352
		Morangis	19 393	16 355
MOBILE	Arcueil	828	578	
	L'Haÿ-les-Roses /Cachan	648	334	
	Le Kremlin-Bicêtre	16	50	
	Villejuif	158	104	
	Villeneuve-Saint-Georges	1 505	NC	
	Vitry-sur-Seine	672	NC	
	Valenton*	81*	NC	
	Ivry-sur-Seine	316	NC	

*depuis juin 2019

Tableau 17 : Tonnages des déchèteries

Les dépôts sauvages et les déchets des services techniques

Dans son périmètre d'action, l'établissement public territorial assure également le ramassage des dépôts sauvages en régie ou au travers de prestations externalisées, mode de gestion selon les communes :

DST/Dépôts sauvages	2019	2020
Ablon-sur-Seine	176	NC
Arcueil	1 150	1 027
Athis-Mons	1 198	1 845
Cachan	1 750	978
Chevilly-Larue	503	NC
Choisy-le-Roi	2506	NC
Fresnes	705	790
Gentilly	297	280
Ivry-sur-Seine	3664	2250
Juvisy-sur-Orge	692	830
Le Kremlin-Bicêtre	700	302
L'Haÿ-les-Roses	495	745
Morangis	135	160
Orly	1970	NC
Paray-Vieille-Poste	204	256
Rungis	243	275
Savigny-sur-Orge	545	497
Thiais	906	NC
Valenton	555	NC
Villejuif	1 915	807
Villeneuve-le-Roi	NC	NC
Villeneuve-Saint-Georges	1733	1637
Viry-Châtillon	447	423
Vitry-sur-Seine	1 808	NC
TOTAL	24 297	12 827

Tableau 18 : Tonnages des dépôts sauvages et des déchets des services techniques

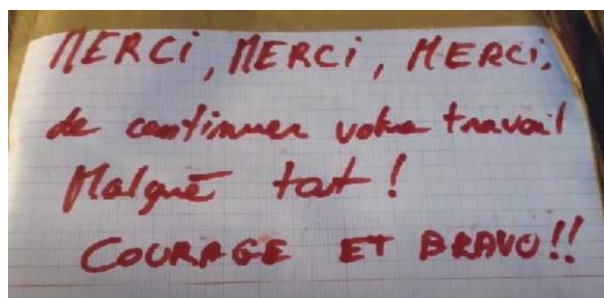
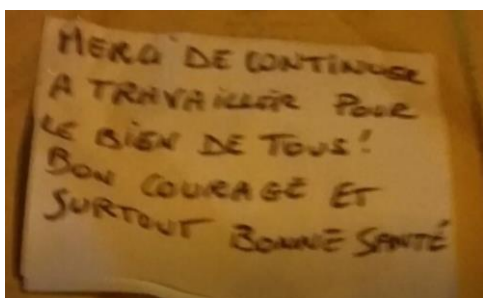
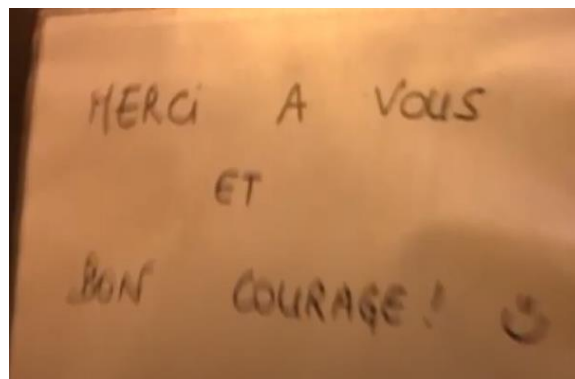


FOCUS IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE NEE DE LA COVID-19

La pandémie a menacé le fonctionnement de tous les services publics et notamment celui du secteur des déchets.

Le Grand-Orly Seine Bièvre, ses agents et ceux des opérateurs privés, se sont mobilisés dès le 17 mars 2020 pour garantir à tous les usagers **une continuité de service**. Toutes les équipes ont adapté leur fonctionnement en fonction de leur plan de continuité de service.

Les équipiers de collecte ont reçu de nombreux encouragements quotidiens, certains riverains n'hésitant pas à leur offrir un café ou un petit déjeuner pour les remercier.



Exemples de remerciements des habitants du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre aux agents de collecte

La crise sanitaire a par ailleurs eu plusieurs types d'impacts, écologiques et économiques.

Les **impacts écologiques** sont en particulier :

- l'augmentation d'utilisation d'objets à usage unique (masques, flacons de gel hydroalcoolique, gants, vaisselle jetable)
- l'augmentation du suremballage (augmentation de la consommation, livraison à domicile, certains syndicats ont remarqué une forte augmentation des emballages par rapport aux années précédentes...)
- la pollution liée aux dépôts sauvages : les masques (pollution des rues, des océans...).

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME ont lancé en juillet 2020 une campagne radio de sensibilisation contre un nouveau fléau liée à l'épidémie de la Covid-19 : les masques et les gants jetés par terre. Objectif : rappeler que ces déchets sont source de pollution et contribuent à la diffusion du virus s'ils ne sont pas jetés à la poubelle.



Les **impacts économiques** tiennent essentiellement à l'augmentation du coût de gestion des déchets : achats d'équipements de protections contre la Covid-19, modification des organisations, temps de désinfection qui mobilise les personnels...

Par ailleurs, malgré la crise sanitaire et les nouvelles organisations de travail qui en ont découlés (notamment le télétravail), la continuité du lien avec les usagers, par téléphone, par mail et sur les réseaux a été maintenu et a nécessité de nouveaux modes de communication :

Citoyens, 4 gestes simples pour réduire nos déchets !

CESS GESTES CITOYENS PROTÈGENT NOTRE PLANÈTE. PENDANT LA CRISE, ILS PRÉSERVENT AUSSI NOS AGENTS DE COLLECTE.

1 Limiter le gaspillage alimentaire
N'acheter que le nécessaire.

2 Réduire les emballages
Acheter des produits en vrac ou à emballage réduit. L'eau du robinet est d'excellente qualité et permet d'éviter les bouteilles plastiques ! Composter les biodéchets et l'éco-pak.

3 Garder vos encombrants et textiles usagés chez vous.

4 Réduire les déchets d'origine alimentaire
Composter si vous le pouvez ! (tutoriels et conseils sont disponibles sur internet)

Une question sur la réduction des déchets ?
reduisonsnosdechets@grandoryseinebievre.fr
+ d'infos : grandoryseinebievre.fr/reduction-dechets

Poubelles

Citoyens, 2 gestes pour protéger vos agents de collecte !

1 Bien enfermer vos déchets qui pourraient être contaminés (gants, mouchoirs, mousses...) dans un sac fermé et le garder 24 heures avant de le placer dans votre sac poubelle.

2 Mettre le sac poubelle fermé dans le conteneur.

Merci pour eux !

PENDANT LE CONFINEMENT PROTÉGEONS LES AGENTS DE COLLECTE

Tout le personnel de collecte des déchets est sensible. Il assure le nettoyage des zones publiques afin de se protéger et l'incapacité d'habiller ou masquer ses difficultés actuelles. Sa santé présente tous les jours à lui de servir pour protéger les autres.

Être donc la place de nos agents de collecte, nous vous recommandons de suivre ces 4 recommandations pour protéger tous ceux et celles qui travaillent au quotidien pour vous :

- 1** Bien enfermer vos déchets qui pourraient être contaminés (gants, mouchoirs, mousses...) dans un sac fermé et le garder 24 heures avant de le placer dans votre sac poubelle.
- 2** Bien fermer votre sac poubelle avant de le mettre dans le bac : enfiler les poignées et bien fermer le sac.
- 3** Merci de garder vos encombrants et textiles usagés chez vous.
- 4** La collecte des végétaux est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Merci de ne pas déposer de déchets dans les bacs à déchets. Un bac ou 3 sacs ouverts + 3 sacs (1.000kg, double des banches 5m mail attachés avec de la ficelle). Déchets interdits : terre et souche.

Merci pour eux !

ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC

Source : comptes administratifs 2019 et 2020

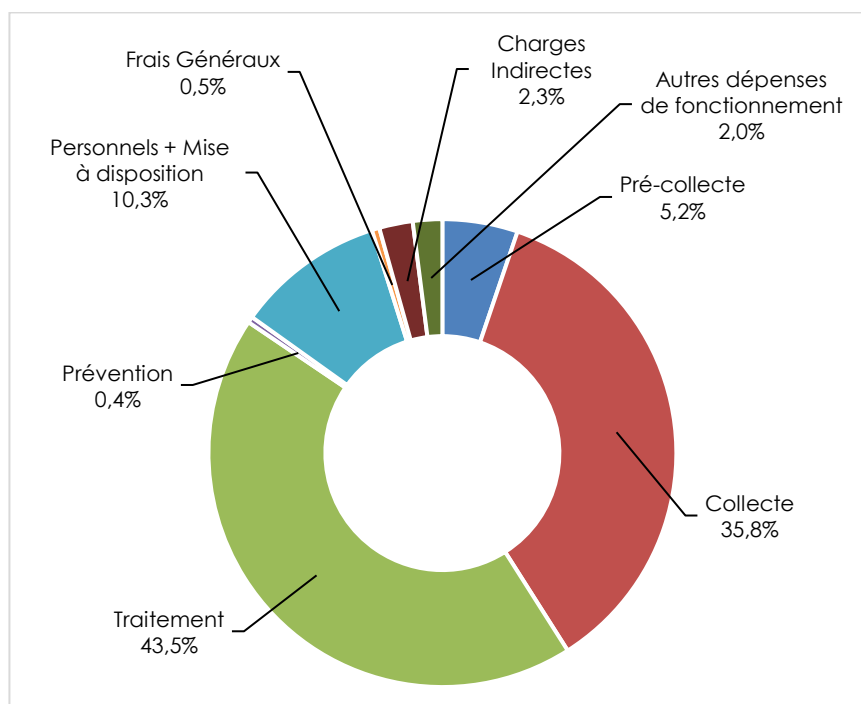
En termes d'activité, le premier poste de dépenses courantes pour le Grand-Orly Seine Bièvre concerne la compétence élimination des déchets ménagers et assimilés.

❖ Fonctionnement

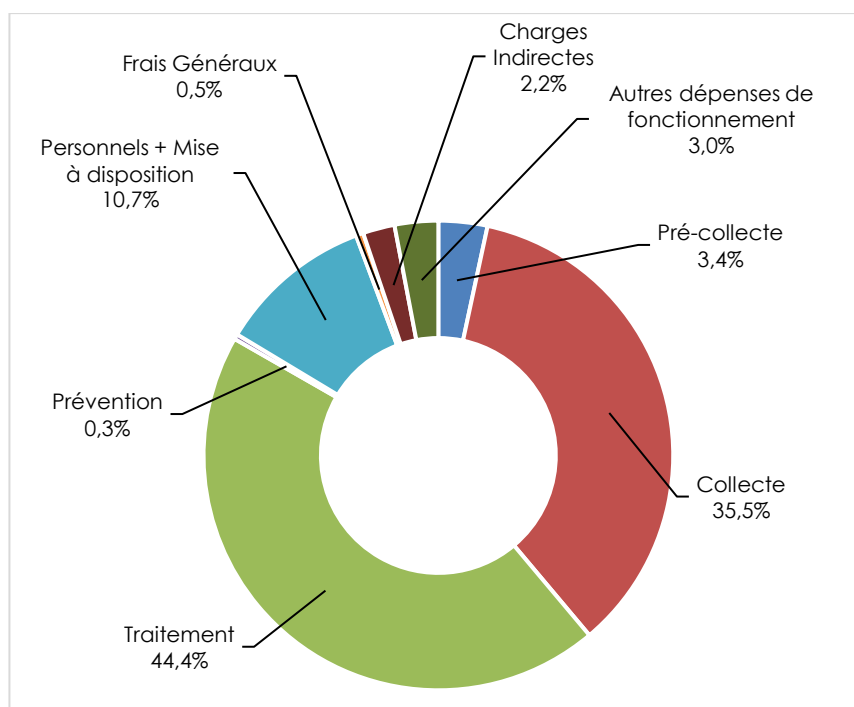
Le budget de fonctionnement est à plus de 40% dédié au traitement, subdélégué aux quatre entités de traitement. Les coûts de traitement, y compris la taxe générale sur les activités polluantes pour les déchets incinérés et enfouis sont refacturés au Territoire. Cette taxe impacte différemment les entités de traitement en fonction de leurs politiques tarifaires respectives.

Dépenses de fonctionnement	2019	2020
Pré-collecte	4 079 355 €	2 716 473 €
Collecte	28 024 198 €	28 659 338 €
Traitement	34 030 181 €	35 826 912 €
Prévention	327 707 €	279 462 €
Personnels + Mise à disposition	8 030 441 €	8 619 051 €
Moyens Généraux	207 836 €	413 740 €
Communication et Numérique	201 211 €	
Charges Indirectes	1 817 726 €	1 765 912 €
Autres dépenses de fonctionnement	1 587 851 €	2 420 650 €
Total	78 306 506 €	77 985 065 €

Tableaux 19 : Dépenses de fonctionnement



Graphique 11 : Répartition des dépenses de fonctionnement en 2019



Graphique 12 : Répartition des dépenses de fonctionnement en 2020

❖ Investissement

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
2019	10 537 458 €	4 046 000 €
2020	4 143 518 €	837 810 €

Tableau 20 : Investissement

❖ Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2019	2020
TEOM	64 820 325 €	66 367 231 €
Redevance Spéciale	3 444 028 €	2 306 662 €
FCCT	7 243 829 €	7 769 857 €
Subventions éco-organismes	4 492 958 €	2 713 886 €
Autres recettes de fonctionnement	7 145 250 €	2 260 501 €
Total	87 146 390 €	81 418 137 €

Tableau 21 : Recettes de fonctionnement

❖ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit financer avec les autres ressources affectées (redevance spéciale, reversement des éco-organismes...) les coûts complets du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés : la prévention et réduction des déchets, la pré-collecte, la collecte et le traitement. Les recettes de TEOM dépendent des bases et de leur évolution, variables d'une commune à l'autre.

Le régime dérogatoire mis en place par la loi NOTRe au 1er janvier 2016 est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Ainsi, pour les établissements publics territoriaux issus de la fusion de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le régime de droit commun prévu pour les fusions d'EPCI s'est appliqué. Dans ce cadre, les délibérations antérieures ont été maintenues pour une période ne pouvant pas dépasser cinq ans, soit le 31 décembre 2020 (l'établissement public territorial se substituant aux EPCI dissous et les communes rattachées à l'établissement public territorial) :

- le Territoire perçoit la TEOM pour les EPCI dissous (Communautés d'agglomération les Portes de l'Essonne, des Lacs de l'Essonne et du Val de Bièvre) ;
- Les communes qui n'étaient pas membres d'un EPCI compétent pour la réduction et la gestion des déchets reversent au Territoire les montants de TEOM qu'elles perçoivent. Le FCCT (Fonds de Compensation des Charges Transférées), versé par les communes à l'établissement public territorial vient compléter les recettes.

Il est appertenu à l'établissement public territorial, en vertu de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts d'instituer, avant le 15 octobre 2020, la TEOM à l'échelle du territoire*. La perception de la TEOM sur les 24 communes du Grand-Orly Seine Bièvre est instituée à compter de l'exercice 2021, par les membres du Conseil Territorial du 13 octobre 2020.

Dans ce cadre, l'établissement public territorial a par ailleurs la faculté de définir des zones de perception de la taxe en considération du service rendu.

Un travail de définition de nouveaux bassins cohérents en matière de gestion des déchets a donc été conduit avec les objectifs suivants:

- définir des niveaux de service harmonisés et propres au territoire de ce bassin en tenant compte de ses spécificités intrinsèques ;
- permettre la mise en œuvre progressive d'une gestion simplifiée du service déchets sur chacun des bassins (organisation terrain de la collecte, organisation des marchés, organisation des moyens humains) ;
- sous réserve de remplir le premier point et à terme, définir un taux de TEOM commun au sein du bassin. Pour cela, sur un bassin donné, les taux de TEOM des villes auront une période de 10 ans pour converger. Ces évolutions seront proposées avec chacune des villes constituant le bassin.

Les communes ont ainsi été regroupées à partir des critères suivants :

- leur positionnement géographique ;
- leur population ;
- leur typologie d'habitat ;
- leur syndicat de traitement ;
- les niveaux de services ;
- les éléments de contexte (historique de fonctionnement, urbanisme, ...).

A l'issue d'une période de dialogue entre chaque commune et le Grand-Orly Seine Bièvre, dont le calendrier a été quelque peu contraint en raison de la pandémie et du report du second tour des élections municipales, sept bassins ont été approuvés par le conseil territorial du 13 octobre 2020.

*A défaut, ni l'établissement public territorial, ni les communes ne pourraient percevoir la taxe à cette échelle en 2021

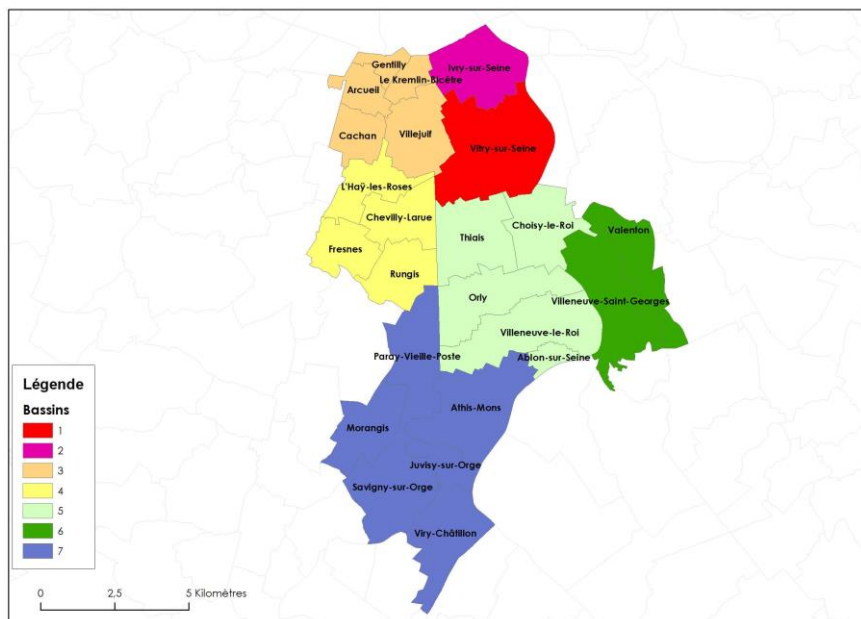


Figure 16 : Répartition des bassins

Au sein de chacun de ces bassins, un lissage des taux de TEOM avec une convergence d'ici à 10 ans est instauré. Dès 2021, la logique d'une trajectoire de rapprochement est intégrée.

Redevance spéciale

Les autres ressources affectées, qui permettent avec la TEOM de financer les coûts complets du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, sont le reversement des éco-organismes et la redevance spéciale. L'établissement public territorial les perçoit à compter du 1er janvier 2021, avec une reprise à l'existant des modes d'assujettissement en cours, comme approuvé par le conseil territorial du 15 décembre 2020.

La redevance spéciale : cadrage national

Pour les déchets non ménagers, la collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public (caractéristiques et quantités de déchets, définition de sujétions techniques particulières).

Lorsque la collectivité choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets pour les commerçants et les artisans (appelés producteurs de déchets non ménagers), elle doit leur faire payer la redevance spéciale.

Pour les producteurs de déchets non ménagers, la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité. Elle couvre les coûts de pré collecte, collecte et traitement, la masse salariale et les frais de fonctionnement dédiés.

Elle ne doit cependant pas être considérée comme une incitation pour la collectivité locale à prendre en charge la totalité des déchets non ménagers produits sur son territoire.

Les atouts de la redevance spéciale sont les suivants :

- elle évite de faire supporter le coût d'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- elle implique les producteurs de déchets non ménagers au travers de la réduction des déchets, de tri des déchets mais également d'économie circulaire et de filières éco responsables ;
- elle préserve l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la collectivité ;
- elle contribue à l'amélioration de la gestion du service de gestion des déchets non ménagers.



La redevance spéciale sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre

La redevance spéciale a été instituée sur six communes (Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Villeneuve-le-Roi et Vitry-sur-Seine) et sur celles de l'ex-CAVB (Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif), soit treize communes sur vingt-quatre. Dans ce cadre, depuis sa création, le Grand-Orly Seine Bièvre perçoit les redevances spéciales des professionnels assujettis sur le territoire de l'ex-CAVB (seul mode d'assujettissement) ;

Les communes de Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Villeneuve-le-Roi et Vitry-sur-Seine perçoivent les redevance spéciales des professionnels assujettis (6 communes, 6 modes d'assujettissement) et les reversent au Grand-Orly Seine Bièvre.

A l'échelle du territoire, plus de 1.300 professionnels sont ainsi assujettis pour un total de recettes perçues estimé à 2,4 millions d'euros en 2019.

A compter de l'exercice 2021, dans la même temporalité que la perception de la TEOM, l'établissement public territorial doit se substituer aux communes de Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Villeneuve-le-Roi et Vitry-sur-Seine pour percevoir les redevances spéciales afférentes.

Considérant les délais de mise en œuvre, il est proposé dans un premier temps de reprendre à l'identique les mêmes modes d'assujettissement en cours (principe de reprise à l'existant).

Dans ce cadre, afin de garantir la continuité du service public de collecte des déchets non ménagers et la perception des redevances spéciales des professionnels assujettis, le conseil territorial du 15 décembre 2020 a à compter de l'exercice 2021 :

1 - pour les communes de Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Villeneuve-le-Roi et Vitry-sur-Seine, à compter de l'exercice 2021 :

- institué la redevance spéciale sur la base des modes d'assujettissements existants et des délibérations originelles des communes ;
- transféré les contrats en cours des communes de Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Villeneuve-le-Roi et Vitry-sur-Seine à l'établissement public territorial.

2 – pour les communes Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif, maintenu la redevance spéciale sur la base du mode d'assujettissement existant.

L'assujettissement de l'ensemble des professionnels du territoire sera soumis à discussion à partir de 2021 au sein des instances de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans un souci d'égalité de traitement.

Villes	Redevance spéciale
Ablon-sur-Seine	Non
Arcueil	Oui
Athis-Mons	Non
Cachan	Oui
Chevilly-Larue	Oui
Choisy-le-Roi	Oui
Fresnes	Oui
Gentilly	Oui
Ivry-sur-Seine	Oui
Juvisy-sur-Orge	Non
Le Kremlin-Bicêtre	Oui
L'Haÿ-les-Roses	Oui
Morangis	Non
Orly	Oui
Paray-Vieille-Poste	Non
Rungis	Non
Savigny-sur-Orge	Non
Thiais	Non
Valenton	Non
Villejuif	Oui
Villeneuve-le-Roi	Oui
Villeneuve-Saint-Georges	Non
Viry-Châtillon	Non
Vitry-sur-Seine	Oui

Tableau 22 : Recensement des communes dont les professionnels sont assujettis à la redevance spéciale



Depuis 2017, le Grand-Orly Seine Bièvre s'est engagé dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et en réduire les impacts.

Pour soutenir son ambition environnementale et atténuer la hausse inévitable des coûts de traitement, avec notamment l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), le Grand-Orly Seine Bièvre s'appuie sur trois leviers :

- réduire davantage nos déchets (approbation du PLPDMA en 2019) ;
- garantir la qualité du service de collecte (création de 7 bassins de gestion et renouvellement des marchés) ;
- trier plus, mieux et ouvrir à de nouveaux flux.

❖ Réduction des déchets

Objectif : 9% en moins de déchets collectés sur le territoire d'ici **2024**

Afin de renforcer la prévention des déchets à l'échelle du territoire, plusieurs actions sont priorisées pour les années à venir, en particulier :

- poursuivre les actions de sensibilisation à la réduction des déchets interrompues en raison de la Covid-19 dans les écoles et pour le grand public ;
- mettre en place des plans d'actions opérationnels pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires ;
- réduire le gaspillage alimentaire dans les marchés forains en redistribuant les fruits et légumes invendus ;
- réaliser une base de données et cartographies de tous les sites de compostage partagés du territoire ;
- développer la mise à disposition de broyeurs individuels en prêts pour réduire le volume de déchets verts présentés à la collecte ou apportés en déchèterie ;
- intégrer la réduction des déchets et le réemploi dans la commande publique et modifier certaines pratiques au sein des services pour réduire la production de déchets (ex : suppression gobelets plastique des distributeurs de boissons) ;
- réduire les ordures ménagères.

❖ Amélioration de la gestion des déchets

L'ensemble des marchés de la compétence arrivent à échéance le 31 décembre 2021 : marchés de collecte en porte-à-porte, en points d'apports volontaires, des déchets des services techniques territoriaux et communaux, de conteneurisation, de fourniture de points d'apports volontaires, de déchèteries mobiles.

Le renouvellement de ces marchés se déroulera dans ce nouveau cadre de décision : une fois les bassins de TEOM approuvés, les discussions seront menées à leurs échelles.

Les objectifs du renouvellement de ces marchés qui entreront en œuvre au début de l'année 2022 sont les suivants :

- **maintenir un niveau de service de qualité pour l'utilisateur ;**
- **intégrer les spécificités des territoires et des communes ;**
- **s'adapter aux nouveaux besoins.**

Planning de réalisation - 2020 :

Janvier – mars 2020 : engagement du diagnostic avec les 24 communes (le process complet a dû être fortement ajusté avec la Covid-19 et le report des municipales) :



Etude sur l'optimisation, l'harmonisation de la gestion et de la fiscalité des déchets ménagers et assimilés sur le périmètre de l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre

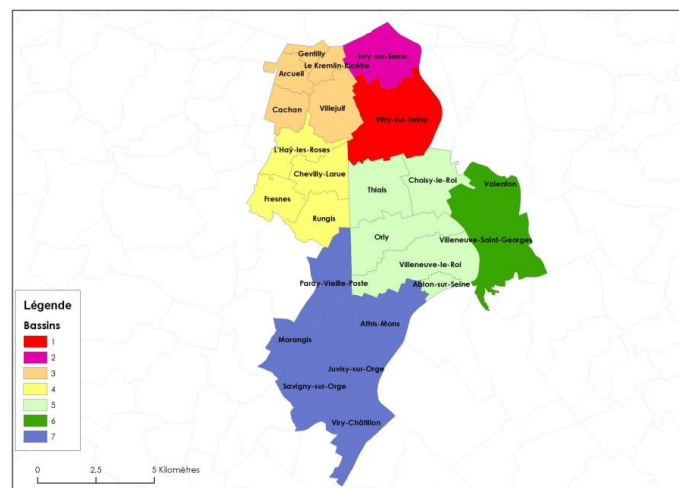
PHASE 1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

	20, rue Voltaire 93 100 NOUVEUIL Tél : 01 56 93 36 56 Fax : 01 48 58 71 35	Etudes et conseils en environnement Prévention et gestion des déchets
	9 rue Eugène Orsoux 44400 REZE Tél : 02 40 35 35 17	Expertise, conseil et accompagnement des entreprises & des territoires
	282 boulevard Saint Germain 75007 PARIS Tél : 01 45 49 48 49	Expertise juridique

Rapport diagnostic - optimisation EPT GOSB - 12/2019 PAGE 1 / 197

Juillet-sept. 2020 : travail sur les scénarios de bassins cohérents et pour ce faire rencontre des 24 communes ;

13 octobre 2020 : institution de la perception de la TEOM par le Territoire et création des bassins ;









- Fin 2020 - fin avril 2021** : préparation des marchés sectorisés avec les 24 communes
- recueillir les besoins à une maille fine commune par commune (spécificités de quartiers, schémas collectes...) et travailler à une cohérence par bassin par typologie d'habitat ;
 - préparer les nouveaux marchés pour mise en service au 1er janvier 2022.

Extraits des échanges :

- pour chaque bassin, par flux, analyse des leviers de collecte :

Une fréquence des tournées de collecte des ordures ménagères à ajuster au besoin effectif

ORDURES MENAGERES						
	Aujourd'hui	Service cible	Décision / Avis (entretiens de déc. 20, janv.21)	LE marché		Pour information : impacts € du levier / an (Coût actuel 2021)
Athis-Mons	Pav : C2 Coll : C3	Pav : C1 Coll : C3	Pav : C1 en tranche optionnelle ? Travailler la sectorisation			= - 50 K€ (765 k€)
Juvisy-sur-Orge	Pav : C2 Coll : C3	Pav : C1 Coll : C3	Avis favorable, quid de la temporalité ?		Maintien de l'existant.	= - 30 K€ (380 k€)
Morangis	C2	Pav : C1 Coll : C3	Avis favorable. Temporalité : 1er janvier 2024 par exemple (pour pouvoir apporter une solution de tri des biodéchets)		La question des biodéchets est étroitement liée à la baisse de fréquence des OM. Si mise en place de la collecte biodéchets en PAP à partir de 2024, il faudra trouver la contrepartie en € et celle-ci pourra se justifier par la baisse de fréquence des OM.	= - 55 K€ (303 k€)
Paray-Vieille-Poste	C2	Pav : C1 Coll : C3	Avis favorable, quid de la temporalité ?		Besoin non défini (temporalité), levier non intégré au démarrage du marché, mais déclenchable sur la base du BPU.	= - 20 K€ (173 k€)
Savigny-sur-Orge	Pav : C2 Coll : C3	Pav : C1 Coll : C3	Avis favorable, quid de la temporalité ?			= - 190 K€ (845 k€)
Viry-Châtillon	Pav : C2 Coll : C2 (C3)	Pav : C1 Coll : C2 (C3)	Avis favorable, quid de la temporalité ?			¹⁰ - 45 K€ (710 k€)
						= - 390 K€/an

Document de travail soumis à l'avis des élus

- à l'échelle de chaque bassin, des spécificités intégrées au cahier des charges :

- Jours et horaires de collectes « sanctuarisés » : les préciser
En mars avec les services
- Dans le CCTP, imposer pour les collectes du lundi matin :
6-10h : pavillonnaire
Après 10h : collectifs
- Définition des grands collectifs (la sectorisation)
En mars avec les services
- Dans le CCTP, pour les grands collectifs, ne pas autoriser les collectes le samedi
- Réponse des candidats : portes ouvertes aux collectes matin / après-midi ?
- Dans le CCTP, pour les grands collectifs, ne pas autoriser les encombrants le vendredi
- Réponse des candidats : autoriser la collecte de deux flux le même jour ?

Document de travail soumis à l'avis des élus

A terme, l'objectif est de permettre la mise en œuvre d'une gestion simplifiée de la compétence réduction et gestion des déchets sur chacun des bassins. Ces évolutions se traduiront dans les cahiers des charges des différents marchés et dans l'organisation des services afin de garantir un service de proximité au meilleur coût environnemental et financier.

Le Grand-Orly Seine Bièvre a enfin pour perspective d'**équiper l'ensemble de la flotte de véhicules de collecte motorisés GNV d'ici fin 2022 – début 2023 et bioGNV ensuite** (qu'il s'agisse des véhicules assurant les prestations externalisées, mais également sa propre flotte pour les collectes assurées en régie). Dans ce cadre, **un schéma directeur de la mobilité bioGNV** sur le Grand-Orly Seine Bièvre sera étudié en 2021 : état des lieux et évaluation du potentiel de développement de véhicules bioGNV d'ici à 2030, définition des besoins futurs du territoire en matière d'infrastructures jusqu'en 2030, conditions de déploiement des stations.

❖ Augmenter le recyclage matière et diminuer les refus de tri

L'**extension des consignes de tri** a simplifié le tri en permettant aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri sélectif et permet ainsi d'augmenter le recyclage et de diminuer les volumes à incinérer.

Elle sera étendue aux 24 communes en 2021 et sera accompagné d'une nouvelle communication dont l'objectif sera de diminuer les refus de tri (limitant ainsi le double impact environnemental et financier).

Le paquet économie circulaire de l'Union européenne, adopté en 2018, impose par ailleurs aux pays de l'UE de mettre en place le **tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023**. Pour se mettre en ordre de marche face à cette obligation, **une étude sur la mise en place d'une économie circulaire des biodéchets a été lancée en 2020 sur notre territoire**.

Un biodéchet est défini comme étant « Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires ».

Sur le territoire, plusieurs actions sont déjà en œuvre et en lien avec le détournement ou la réduction des biodéchets :

- **Réduction des déchets verts et des biodéchets alimentaires :**
 - Promotion du compostage individuel en pavillon et en habitat collectif
 - Développement du compostage de quartier
 - Mise à disposition de broyeurs en prêt pour les habitants
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire :**
 - Sensibilisation des ménages
 - Sensibilisation des enfants dans les écoles
 - Accompagnement des écoles : campagne de pesées et élaboration de plans d'actions
 - Récupération des invendus des marchés alimentaires par des associations locales en vue de leur redistribution

